

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MARDI 5 MARS 2024 à 18 h

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 5 MARS à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte (à compter du point n° 2024.07), M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette (à compter du point n° 2024.06), Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel (à compter du point n°2024.03), Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent (à compter du point n° 2024.07), M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David (à compter du point n°2024.02), M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme CHATOT Magali pouvoir à M. MOINEAU Philippe.

Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte pouvoir à Mme LAMY Laurence (jusqu'au point n°2024.06).

M. JEANNE Vincent pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent (jusqu'au point n°2024.06).

Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal (jusqu'au point n° 2024.05)

M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Absents :

M. VALERO Jean-Michel (jusqu'au point n°2024.02).

M. BRUGIDOU David (jusqu'au point n° 2024.01).

M. GABEN Stéphane.

Mme COTTET Aurélie.

M. GEORGES Raymond.

M. MONTOY Alain.

La séance est ouverte à 18 h 05.

Madame Le Maire : Mes Chers collègues, bonsoir ! merci pour votre présence. Je vais lister les pouvoirs qui nous ont été attribués :

Brigitte TREY D'OUSTEAU pouvoir à moi-même, elle est en conseil d'école à Saint Ferréol et elle nous rejoint dès que possible.

Magali CHATOT pouvoir à Philippe MOINEAU.

Philippe BRUNOT pouvoir à Pascal RAYSSAC.

Pierrette VILLA pouvoir à Pascal ROULET, là aussi c'est un retard annoncé.

Vincent JEANNE pouvoir à Laurent BIELLE-BIARREY.

Et ça sera tout ! je vais désigner comme secrétaire de séance Laurent.

Monsieur Laurent BIELLE-BIARREY a été désigné secrétaire de séance.

Madame Le Maire : Est-ce que vous avez des remarques sur le Procès-Verbal de la séance précédente ? il y a quelques passages où c'était inaudible, c'est vrai qu'il faut que l'on veille quand on s'exprime à bien parler dans le micro pour que ce soit enregistré. On passe à l'adoption du Procès-Verbal qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 DECEMBRE 2023 à l'unanimité.

Madame Le Maire : alors le premier point de cette séance concerne le renouvellement de la convention qui nous lie à l'ARPA concernant les chats errants. Monsieur AMELING va nous le présenter.

| |
|---|
| 2024.01-OBJET : ARPA 47 - RENOUELEMENT CONVENTION CHATS ERRANTS. |
|---|

Rapporteur : Christian AMELING

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

L'ARPA 47 est une Association pour le Respect et la Protection de l'Animal. Elle œuvre depuis plus de 20 ans pour recueillir au sein de son refuge les animaux abandonnés, maltraités, âgés ou issus de la fourrière. Elle ne fonctionne qu'avec des dons et les adhésions.

Créée avec l'aide de la fondation 30 millions d'amis, elle entretient des partenariats avec les communes pour permettre de réguler la prolifération des chats libres et ainsi apaiser les relations parfois compliquées entre félins et humains.

Le Code Rural précise que « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. »

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux.

La stérilisation stabilise la population féline, qui malgré tout, continue de jouer un rôle de filtre contre les rongeurs. D'autre part, elle enrayer le problème des marquages d'urine, des miaulements et des bagarres en période de fécondité.

Le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre animal de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraînerait leur remplacement.

Le partenariat engagé en 2022 avec l'ARPA 47 a permis de déterminer les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et d'indentification ainsi que du suivi des chats errants.

L'ARPA s'est chargé de la capture, de l'identification, de la restitution au propriétaire le cas échéant et de la procédure de stérilisation. Les opérations de capture, de transport et de garde des animaux ont été intégralement prises en charge par l'ARPA 47.

Ainsi pour la période de la précédente convention d'un an, la commune a participé à hauteur de 635 euros.

Dans la prochaine convention jointe en ANNEXE 1 la commune devra toujours prendre à sa charge les frais de stérilisation et d'indentification 50% sur la base de :

- 100 € pour une ovariectomie et un tatouage I-CAD
- 70 € pour une castration et un tatouage I-CAD

II- Considérants et références juridiques :

Vu l'Art L211-11, 211-27 et 212-10 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la convention de Partenariat pour le suivi des populations des chats libres jointe en ANNEXE 1.

Considérant qu'il y a lieu de réguler la population des chats libres sur la commune de Bon-Encontre,

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir en délibérer et :

- **D'AUTORISER** Mme Le Maire à signer le partenariat pour le suivi des populations des chats libres avec l'ARPA 47 pour une nouvelle période d'un an à compter de la signature de la convention.

Madame Le Maire : voilà, le renouvellement de la convention qui existe. Est-ce que vous avez des remarques là-dessus ? très bien. On passe aux voix ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE : 23 Pour.

Madame Le Maire : le point suivant porte sur la désaffectation et le déclassement du terrain et local cadastrés AI 42 sur la Zone Industrielle Jean Malèze à Castelculier et nous sera rapporté par Pascal Roulet.

2024.02 - OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU TERRAIN ET LOCAL cadastrés AI 42 sur la zone Jean-Malèze à Castelculier.

Rapporteur : Pascal ROULET

I-Exposé des motifs

Lors de la modification des statuts du SIVOM Agen Est en date du 1er janvier 2016, la majeure partie du patrimoine avait été transférée à l'Agglomération d'Agen. Un local situé 6070, rue Didier Lapeyre à Castelculier, zone industrielle Jean Malèze, appartenait toujours au SIVU Centre de Loisirs de Saint Ferréol. Ce local implanté sur une parcelle de 1 267 m² qui servait de lieu de stockage pour du petit matériel a été alors vendu à la commune de Bon-Encontre pour la somme de 20 000 euros après délibération en décembre 2017.

Force est de constater, quelques années après son acquisition, que ce bâtiment ne sert encore aujourd'hui que de lieu de stockage pour du petit matériel. La parcelle, supportant le local de stockage, cadastrée AI 42 d'une superficie de 1267 m² située sur la zone industrielle Jean-Malèze à Castelculier n'a jamais été affectée ni le bâtiment à l'usage direct du public ou à un service public, aucun aménagement indispensable à l'exécution des missions d'un service public n'a été réalisé. De plus, la commune règle une taxe foncière annuellement. S'il s'avère que ce local technique est bien désaffecté depuis 2017, aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement. Dès lors, préalablement à la vente de ce bien au profit d'un tiers sur laquelle le conseil municipal sera appelé à se prononcer, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

II Considérants et référents juridiques

Considérant l'exposé ci-dessus,

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à son usage direct,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

J'ai l'honneur, chers collègues, de bien vouloir :

- Constater la désaffectation du local et de la parcelle supportant ce local cadastrée AI 42 d'une superficie de 1267 m² située sur la zone Jean-Malèze à Castelculier.
- Prononcer le déclassement du domaine public dudit local et de la parcelle supportant ce local cadastrée AI 42 d'une superficie de 1267 m² située sur la zone Jean-Malèze à Castelculier et de l'intégrer au domaine privé communal.

Madame Le Maire : merci Pascal ! comme le Notaire estimait que ce local faisait partie des biens du domaine public de la commune puisqu'il avait servi lors du service public notamment pour le SIVU sport, il nous faut le déclasser et le désaffecter avant de le vendre. Des questions ? oui Christophe !

Christophe VIDAL : alors moi j'ai une question, on l'a acheté en 2017, on le revend en 2024, quel avait été l'intérêt de l'acheter à ce moment-là, alors ? est-ce que c'est bien utile de le revendre ? est-ce qu'il n'y a pas une affectation possible ? voilà c'est tout ! moi je ne suis pas partisan de vendre des biens de la commune, vous le savez, ce n'est pas la première fois que je me prononce là-dessus, c'est juste l'intérêt des deux.

Madame Le Maire : Laurent !

Laurent BIELLE-BIARREY : alors effectivement nous l'avons acheté en 2017 parce que c'était une très belle opportunité financière et le service des sports avait besoin

d'un local pour stocker son matériel. Aujourd'hui on part dans l'idée de rapatrier tout ce matériel sous la tribune du rugby et on prévoit un agrandissement de ce lieu de stockage pour pouvoir y stocker correctement le matériel roulant actuel. Vu le prix de vente que l'on peut en tirer maintenant et pour éviter les allées et venues des agents et du matériel, c'est tout à fait rationnel de vendre ce local.

Christophe VIDAL : on en a déjà vendu un, l'année dernière dans le secteur ?

Madame Le Maire : non c'est le même !

Christophe VIDAL : on l'avait déjà voté ça ?

Madame Le Maire : oui.

Laurent BIELLE-BIARREY : la vente ne s'était pas faite l'année dernière.

Christophe VIDAL : on devait le vendre à Magic jardin ou je ne sais pas quoi.

Madame Le Maire : oui il s'est désisté après.

Christophe VIDAL : d'accord je n'étais pas au courant ! et alors on ne l'avait pas déclassé à l'époque ?

Madame Le Maire : non, c'est le Notaire qui nous a fait remarquer que ce serait préférable de le déclasser.

Christophe VIDAL : d'accord, donc c'est le même qu'on n'a pas vendu.

Madame Le Maire : c'est le même !

Christophe VIDAL : on n'avait pas parlé de celui du SIVU sports l'année dernière ? là vous parlez du SIVOM. Il appartenait à qui ? au SIVU sports ou au SIVOM ?

Laurent BIELLE-BIARREY : au départ il appartenait au SIVOM et après il passait au SIVU enfin ce n'est pas au SIVU, on se trompe de terminologie au service des sports.

Madame Le Maire : pour la désaffectation on passe aux voix ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE : 24 Pour.

Madame Le Maire : le point suivant porte justement sur la vente de ce local à la SCI Lagos, c'est Philippe qui va nous la présenter.

2024.03 - OBJET : CESSIION LOCAL DE STOCKAGE AVEC TERRAIN, cadastrée AI 42 d'une superficie de 1267 m² située sur la zone Jean-Malèze à Castelculier.

Rapporteur : Philippe MOINEAU

I-Exposé des motifs

Lors de la modification des statuts du SIVOM Agen Est en date du 1er janvier 2016, la majeure partie du patrimoine avait été transférée à l'Agglomération d'Agen. Un local situé 6070, rue Didier Lapeyre à Castelculier, zone industrielle Jean Malèze, appartenait toujours au SIVU Centre de Loisirs de Saint Ferréol. Ce local implanté sur une parcelle de 1 267 m² qui servait de lieu de stockage pour du petit matériel a été alors vendu à la commune de Bon-Encontre pour la somme de 20 000 euros après délibération en décembre 2017.

Force est de constater, quelques années après son acquisition, que ce bâtiment ne sert encore aujourd'hui que de lieu de stockage pour du petit matériel. La parcelle, supportant le local de stockage, cadastrée AI 42 d'une superficie de 1267 m² située sur la zone industrielle Jean-Malèze à Castelculier après désaffectation et déclassement est disponible à la vente.

En effet, très bien situé dans la zone industrielle de Castelculier, à proximité de la zone commerciale qui se développe à l'entrée de ladite commune, Madame le Maire a été sollicitée par un tiers pour une acquisition de l'ensemble de la parcelle et du bâtiment.

La commune a sollicité la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) pour recueillir l'avis des Domaines rendu le 18 septembre 2023.

De plus, elle s'est rapprochée du service économique de l'agglomération d'Agen pour recevoir tout conseil utile quant à cette transaction immobilière de droit commun et l'application des règles d'urbanisme. La parcelle se situe en zone UX où sont autorisées les constructions et extensions à vocation économique dans les conditions prévues au règlement du PLUI. Le terrain est soumis au Plan de Prévention des Risques Naturels majeurs lié au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé par arrêté préfectoral du 02/02/2016, aussi, une attestation de l'expert ou de l'architecte certifiant qu'une étude géotechnique G2AVP a été réalisée et que le projet la prend en compte sera à fournir au dépôt du permis de construire.

Enfin la commune s'est également rapprochée d'une agence immobilière pour recueillir un avis quant au prix de vente estimé.

Il ressort des deux avis combinés du service économique de l'Agglomération d'Agen et de l'agence immobilière, un prix estimé entre 70 000 et 75 000 €.

L'acquéreur, la SCI Lagos, représentant la société DIP PLASTIQUE a confirmé auprès de la commune son intérêt pour l'acquisition de l'immeuble décrit ci-avant par courrier en date 30/ 01/2024 au prix d'achat fixé à 79 900 € net.

DIP PLASTIQUE est un distributeur en produits pour le traitement d'eau et autres fluides, principalement en PVC : tubes – raccords – robinetteries - accessoires.

Il s'agira de l'ouverture d'un cinquième site pour DIP PLASTIQUE déjà positionnée sur toute la France.

II Considérants et référents juridiques

Vu l'avis des Domaines en date du 18 septembre 2023,

Vu la proposition de la SCI Lagos,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à son usage direct,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Considérant que le déclassement de ce bien a été prononcé,

J'ai l'honneur, chers collègues, de bien vouloir :

- Vous prononcer favorablement pour la vente du local de stockage avec terrain, cadastrée AI 42 d'une superficie de 1267 m² située sur la zone Jean-Malèze à Castelculier à la faveur de la SCI Lagos,
- Fixer le prix de vente à 79 900 € net,
- Dire que les frais d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur,
- D'autoriser Mme le maire à signer toutes pièces afférentes à cette vente et l'acte authentique correspondant.

Philippe MOINEAU : tout a été un peu dit préalablement, effectivement ce rapport fait suite au précédent. Une première fois la vente de ce local avait été annulée à cause d'un désistement de dernière minute de l'acheteur, c'était Magic jardins et aujourd'hui on a retrouvé un preneur dans les mêmes conditions de vente et l'acquéreur est la SCI Lagos représentant la société DIP plastique et le prix d'achat net vendeur pour la commune a été fixé à 79 900 euros exactement la même somme que celle qui avait été annulée pour Magic jardins.

Madame Le Maire : il est quand même plus rationnel qu'on ait les équipements pour le service, déjà sur le terrain de la commune, et encore mieux au complexe Tortis. Pas de questions ? oui Christophe !

Christophe VIDAL : une question on vend 80 000 euros, on l'avait acheté 20 000 euros, on paie de la plus-value nous là-dessus ?

Madame Le Maire : je ne sais pas !

Christophe VIDAL : parce quand on vend des terrains, on paie de la plus-value, c'est pour ça c'est une question.

Madame Le Maire : je ne sais pas ! le Notaire n'en a pas parlé.

Christophe VIDAL : renseignez-vous parce que cela surprend parfois les plus-values, je sais de quoi je parle ça surprend parfois. Et là j'ai fait un ratio c'est 63 euros le m², c'est ce qui se vend dans la zone Jean Malèze le m² ?

Philippe MOINEAU : on s'était rapproché à la fois du service économique de l'Agglomération d'Agen et aussi d'une agence, c'est dans le rapport, qui avait estimé ce bien, enfin la parcelle et le bien entre 70 000 et 75 000 euros. Donc, on est un tout petit peu au-dessus du prix, des prix couramment pratiqués dans cette zone. Il faut dire que le bâtiment, je ne sais pas si vous le connaissez, ce n'est pas un bâtiment flambant neuf.

Madame Le Maire : oui Madame Barrault !

Simone BARRAULT : j'avais une question concernant l'estimation des Domaines, vous en parlez plusieurs fois, quel était le montant que les Domaines ont estimé cette vente ?

Madame Le Maire : c'était bien inférieur !

Philippe MOINEAU : on vous le communiquera, je ne l'ai pas sous les yeux.

Madame Le Maire : c'était bien inférieur ! j'ai 50 000 euros en tête, c'est à vérifier. 57 000 euros ! On passe aux voix ? Qui est contre la cession ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : le point suivant concerne aussi la désaffectation et le déclassement d'un espace vert qui jouxte une propriété privée communale sise rue Pierre de Coubertin, Pascal va nous la présenter.

2024.04 - OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT – ESPACE VERT JOUXTANT UNE PROPRIETE PRIVEE COMMUNALE sise rue Pierre de Coubertin.

Rapporteur : Pascal ROULET

VOTE : 22 Pour, 3 Contre (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

La commune s'est engagée dans la réalisation d'un habitat partagé en centre bourg dont l'attribution est réservée aux personnes âgées de 65 ans et plus. Cette construction s'intègre dans un projet d'aménagement plus large favorisant pour l'avenir du logement intergénérationnel, des services, un parc urbain...

Pour ce faire, la commune de Bon-Encontre s'est portée acquéreur en 2019 d'une parcelle AS 136 très bien située en cœur de ville, qui supporte un ancien corps de ferme édifié au XIX siècle. Cette parcelle jouxte un espace vert situé à l'intersection des rues Pierre de Coubertin Lafon est destiné à être intégré au projet d'aménagement de ce nouveau quartier.

Afin de prévoir la vente de cet espace vert, la commune de Bon-Encontre a procédé en premier lieu à sa désaffectation en empêchant l'accès et en abandonnant tout entretien de cet espace, ceci depuis juin 2023.

Cet espace rendu inutilisable n'est plus affecté à un service public, il conviendra de constater sa désaffectation avant de prononcer son déclassement du domaine public.

La commune vous propose de déclasser la parcelle figurée sur le plan en ANNEXE 2.

En vue de procéder à la vente d'une partie de cette parcelle servant le futur projet de la clinique, la commune a sollicité un géomètre pour détacher un terrain à bâtir de la propriété AS 136 avec pour partie une emprise sur la parcelle enherbée.

Cette division s'opère ainsi :

- La parcelle enherbée est matérialisée désormais par deux parcelles distinctes :
 - o AS N°288 d'une contenance de 4a 39 ca
 - o AS N°289 d'une contenance de 2a 06 ca

- La parcelle AS 136, appartenant au domaine privé de la commune fait l'objet d'une nouvelle division parcellaire comme suit :
 - o AS 286 d'une contenance de 75 a 77 ca
 - o AS 287 d'une contenance de 6 a 02 ca

II - Considérants et références juridiques :

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où depuis juin 2023 l'accès à l'espace vert a été empêché et l'entretien n'a pas été réalisé,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

J'ai l'honneur, chers collègues, de bien vouloir vous demander de :

- Constaté la désaffectation de cet espace vert désormais identifié par deux parcelles distinctes :
 - o AS N°288 d'une contenance de 4a 39 ca
 - o AS N°289 d'une contenance de 2a 06 ca
- Prononcer le déclassement du domaine public dudit espace vert situé rue Pierre de Coubertin et de l'intégrer au domaine privé communal.

Madame Le Maire : merci Pascal ! des questions ?

Christophe VIDAL : ce n'est pas une question, on va débattre et parler de ce projet sur la délibération suivante donc on va voter contre cette délibération d'accord et on vous expliquera après sur la suivante. Merci !

Madame Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE : 22 Pour, 3 Contre (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Madame Le Maire : et le point suivant porte sur la cession d'un terrain rue de Lafon et Coubertin à la SCI Ellen et compagnie, c'est Monsieur Ameling qui va nous rapporter cette délibération.

2024.05 - OBJET : CESSION TERRAIN rue de Lafon et Coubertin à la SCI Ellen & Cie.

Rapporteur : Christian AMELING

I - Exposé des motifs :

Mes Chers Collègues,

Le projet porté actuellement par Monsieur et Mme Jacqmin d'installer un centre de rééducation pour les sportifs dans l'ancien centre de remise en forme, sis impasse Louison Bodet, est en cours de réalisation et devrait ouvrir à l'automne 2024.

Pour compléter ce projet, ils souhaitent réaliser un pôle de performance dans « le parcours soins » des sportifs en créant, en complément de l'existant, un centre spécialisé dans la prise en charge des problèmes de dos.

Cet espace serait également ouvert au grand public.

Pour ce faire, ils ont sollicité la commune pour acquérir un terrain (Plan en ANNEXE 3) à proximité immédiate du projet en cours.

Afin de permettre le projet de monsieur et Mme Jacqmin d'implanter, au cœur de Bon Rencontre, un pôle d'excellence pour l'accompagnement des sportifs, il vous est proposé de céder les parcelles :

- AS 287 d'une contenance de 6 a 02 ca
- AS N°288 d'une contenance de 4a 39 ca

Au prix net de 80 € le m², soit un prix total de vente pour 1 041 m² de 83 280 €.

II Considérants et référents juridiques

Vu l'avis des Domaines en date du 18 septembre 2023,
Vu la proposition de la SCI Ellen et compagnie,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Considérant que les parcelles AS N°288 d'une contenance de 4a 39 ca n'est plus affectée à un service public ou à son usage direct,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ces parcelles,

Considérant que le déclassement de ces parcelles a été prononcé,

J'ai l'honneur, chers collègues, de bien vouloir :

- Vous prononcer favorablement pour la vente des parcelles :
- AS 287 d'une contenance de 6 a 02 ca
- AS N°288 d'une contenance de 4a 39 ca
- Fixer le prix de vente net à 80 € /m²
- Dire que les frais d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur,

D'autoriser Mme le maire à signer toutes pièces afférentes à cette vente et l'acte authentique correspondant.

Madame Le Maire : je remercie Monsieur Jacqmin d'être là, peut-être pour répondre à d'éventuelles questions s'il y en a. C'est un projet que nous soutenons bien sûr. Des questions ? Yanik !

Yanik SCHEIFF : oui première question, c'est par rapport on fait un partage avec la parcelle, il reste en gros 200 m² qui seront séparés, qui sont à part, on est d'accord ? la raison ! c'est pourquoi ? Qu'est-ce qu'on va en faire ? c'est prévu pour faire quelque chose ? c'est prévu pour un parking ?

Christian AMELING : tu as bien compris que les parcelles qui vont être vendues, si le Conseil le décide, à Monsieur et Madame Jacqmin vont être : une partie du terrain qui entourait la fameuse maison Viguié et une partie de l'espace vert qui a été déclassé et effectivement il reste une petite partie qui va rester espace vert sur le côté, pour l'instant.

Yanik SCHEIFF : elle reste enherbée, c'est ça ?

Madame Le Maire : oui mais elle pourra devenir un parking en fonction du projet tel qu'il sera défini sur la parcelle, il pourra être utilisé par la commune puisqu'il ne sera

plus du domaine public. Il pourra être dédié à un passage de réseau, à du parking, ce sera beaucoup plus souple. Il sera affecté au projet global.

Christophe VIDAL : alors moi j'en ai plusieurs des questions. Donc là, on parle d'un projet, on vend un terrain à une personne, à une société pour faire un projet. Moi, j'aurai bien aimé le voir ce projet parce que je ne le connais pas du tout, je n'ai jamais vu un plan, on n'a rien vu. Alors, je suppose que vous avez vu quelque chose parce que si vous avez déterminé une parcelle environ 1 000 m² donc je suppose que ce n'est pas fait de manière anodine donc j'aurais aimé voir le projet, donc voilà première chose. Deuxième chose, comme on n'a pas de projet, j'ai du mal à me projeter, donc je ne sais pas parce qu'on va implanter un centre médical enfin pas un centre médical mais enfin bon. Je voudrais savoir où sont les accès à ce nouveau bâtiment qui va se construire, où sont les parkings ? est-ce que la zone qui est gardée enherbée pourquoi elle n'a pas été vendue ? ça aurait peut-être fait...ça aurait peut-être arrangé les acheteurs de l'avoir, est-ce que ça plus tard ça va se transformer en parking, ça va être le parking fait par la municipalité pour le projet, etc. etc. J'aimerais voir quelque chose, qu'on me projette quelque chose à l'écran parce que je n'ai jamais rien vu, je ne sais pas si quelqu'un a vu quelque chose ici dans ce Conseil Municipal ? je pose la question est-ce que quelqu'un a vu ce projet dans ce Conseil Municipal ? jamais personne ?

Madame Le Maire : excuse-moi mais lors d'une vente, tu n'es pas obligé d'avoir un projet finalisé en face. On n'est pas obligé d'avoir des plans, d'avoir un projet, on n'est pas obligé !

Christophe VIDAL : d'accord peut-être on n'est pas obligé, mais bon moi ça m'intéresse de savoir, est-ce que vous savez ce qu'ils vont faire ? est-ce que ça va être un bâtiment en rez-de-chaussée R1, R2, R3 ? Des parkings ? quand même il faut se poser des questions parce que là on va mettre un bâtiment, en plein centre bourg de Bon-Encontre, dans une zone qui n'était pas, au départ, prévue à cet effet. Je vous rappelle que sous le précédent mandat quand ce terrain avait été acheté ce n'était pas du tout pour faire ça, pas du tout pour implanter des professionnels de santé à titre privé, pas du tout ! Je vous rappelle qu'on a eu un épisode sous le précédent mandat où on a fermé la porte à d'autres professionnels de santé qui voulaient s'installer à Tortis. On leur a fermé la porte ! ils n'ont pas pu s'installer et ne me dites pas le contraire, on ne va pas refaire le dossier, je le connais parfaitement.

Madame Le Maire : on ne va pas refaire le dossier, alors là non !

Christophe VIDAL : non, on ne va pas le refaire ! Laurence !

Madame Le Maire : ce ne sont pas les mêmes que tu as en face déjà !

Christophe VIDAL : on ne va pas le refaire mais c'est exactement la même chose ! donc moi je veux savoir ce qui va se faire dessus ! c'est tout ! en sachant que ce terrain il n'était pas dédié à ça au départ ! pas du tout !

Madame Le Maire : c'est incroyable !

Christian AMELING : je vais répondre. Alors Monsieur Jacqmin qui est présent nous a assurés que le parking pour ce bâtiment se ferait à l'intérieur des 1 000 mètres, on est bien d'accord ! donc il n'y aura pas de parking extérieur. Tu ne pourras pas empêcher quelqu'un qui va venir d'aller se garer ailleurs, ça c'est sûr. Mais le parking dédié à ce bâtiment sera à l'intérieur de la parcelle. J'ai répondu à ta première question. Seconde question : on n'a pas vu les plans mais Monsieur Jacqmin nous a assurés que ce sera un bâtiment qui n'aura pas deux étages. Un étage peut-être, c'est probable mais il n'y aura pas deux étages. Au départ, ce bâtiment, cette parcelle était prévue pour faire la clinique d'ostéopathie qui était pour les sportifs de haut niveau. Il s'est trouvé qu'il a eu l'opportunité d'acheter la piscine rue Louison Bobet, il a acheté la piscine mais il a gardé le projet sur le terrain Viguié, il a gardé ce projet pour pouvoir faire un pôle d'excellence pour le mal au dos, pour donner la possibilité à tout Bon-Encontrais de venir s'y faire soigner, ce qui serait peut-être plus difficile dans l'autre clinique où il y aurait des sportifs de haut niveau. La parcelle, je comprends que cela vous inquiète, on a proposé à Monsieur Jacqmin d'acheter la parcelle de 200 mètres, on lui a proposé mais il nous a dit qu'il n'en avait pas l'utilité, qu'il avait suffisamment de frais comme ça et ça on est capable de l'entendre. Donc, on conserve la parcelle pour l'instant en espace vert, il n'y a pas de souci ! si vous croyez que sur cette parcelle on va créer nous commune un parking pour cette clinique, vous vous trompez ! donc, ça s'est dit ! Ensuite, quand on a une opportunité sur une commune de 6 500 habitants, on a une opportunité de quelqu'un qui vous amène un projet pareil franchement moi je ne vois pas, je ne comprends pas, même à 70 ans, qu'on puisse passer à côté. Si vous le souhaitez de passer à côté, c'est votre droit, il n'y a aucun souci, je ne vous en voudrais pas ! c'est normal. Mais moi je pense que là on va avoir peut-être la chance d'avoir une notoriété Bon-Encontraise qui va être augmentée donc je pense qu'il ne faut pas laisser le train passer. Mais ça c'est mon avis et je le partage.

Madame Le Maire : c'est notre avis et en tout cas là je vois que tu fais des amalgames et je ne les comprends pas d'ailleurs franchement ! quel est le lien avec l'implantation sur Tortis et celui-là ? tu cherches ?

Christophe VIDAL : non, je ne cherche rien du tout, on ne va pas la refaire l'histoire, c'est bon !

Madame Le Maire : c'est toi qui la refais !

Christophe VIDAL : moi je vous dis mon point de vue, ce qui s'est passé en 2018 sur la commune, on avait une opportunité de laisser s'implanter plusieurs professionnels de santé, on avait une opportunité et comme vient de dire Christian, on a laissé passer le train !

Madame Le Maire : moi j'y étais favorable !

Christophe VIDAL : et moi aussi !

Madame Le Maire : comme je le suis pour celui-là.

Christophe VIDAL : alors c'est bizarre, il ne s'est pas fait mais tout le monde était favorable, mais il ne s'est pas fait ! bon bref voilà ! donc on avait la possibilité de le faire.

Madame Le Maire : tu le sais très bien que j'étais favorable !

Christophe VIDAL : le train est passé, on l'a laissé passer et là maintenant on me dit on va vendre à une personne pour implanter, à un professionnel de santé ou à plusieurs. Peut-être qu'ils seront plusieurs sur ce pôle puisque cela à l'air d'être un projet assez conséquent. Mais je vous le dis, on a eu l'opportunité en 2018, on l'a laissé passer pour des raisons, on va dire politiques et ensuite ce terrain il n'a pas été acheté pour ça par l'ancienne municipalité à la base. Voilà, moi c'est mon point de vue, vous n'allez pas le changer. J'entends vos arguments, je les écoute, je les entends mais chacun a son point de vue, chacun a ses arguments. Et après pour le terrain de 200 m², la parcelle 289 on se posait des questions, on a eu les réponses, merci Christian pour ta réponse !

Madame Le Maire : en tout cas si tu connais des professionnels de santé qui souhaitent s'implanter sur la parcelle, il est temps de le signaler. Nous sommes ouverts à ce genre de discussion.

Christophe VIDAL : non, je n'en connais pas !

Madame Le Maire : parce que pour moi ce projet, il sera forcément dans l'intérêt des Bon-Encontrais quel qu'il soit dans les possibilités qui ont été ouvertes, il sera favorable à l'intérêt des Bon-Encontrais.

Christian AMELING : pour compléter, ce n'est pas parce qu'on a laissé passer une fois un train qu'il faut laisser passer un second !

Madame Le Maire : exactement !

Christian AMELING : Alors donc je pense que celui-ci il faut le prendre ! ensuite Monsieur Jacqmin nous a précisé qu'à terme au bout d'un certain temps, il y aurait peut-être jusqu'à 20 professionnels sur cet endroit-là sur les deux pôles sur ce terrain et sur l'autre terrain. Moi, je ne sais pas il faut y aller quoi ! mais je respecte votre position, il n'y a aucun souci !

Madame Le Maire : oui Yanik !

Yanik SCHEIFF : juste pour en finir avec ça ! c'est par rapport au prix de vente au m², vous avez demandé le prix de vente, ce sont les domaines qui ont fixé le prix de vente ?

Madame Le Maire : les Domaines ont fixé le prix d'achat, c'était le prix d'achat de la parcelle. Rappelez-vous ! il y a quelques années on n'avait pas du tout payé dans ces eaux-là, on était dans les 45 euros puisqu'on avait la totalité du terrain. Au départ, il est vrai j'avais proposé à Monsieur Jacqmin 100 euros mais c'était il y a deux ans, les conditions économiques n'étaient pas les mêmes. Les conditions d'acquisition

aujourd'hui des terrains ne sont pas les mêmes. Il a accepté ce prix de 80 euros le m².

Yanik SCHEIFF : oui parce que je ne te cache pas qu'en fait j'aurais réagi comme toi, en plein centre-ville un terrain comme ça qui est valorisé, on est d'accord ! 80 euros par rapport à l'autre terrain qu'on va vendre 79 900 euros là ça fait 83 000 euros, ce n'est pas du tout la même valeur immobilière, on est bien d'accord !

Madame Le Maire : non là c'est un terrain nu !

Yanik SCHEIFF : donc c'est pour cela que 80 euros j'étais comme toi pour moi c'était insuffisant donc j'explique pourquoi techniquement un terrain en plein centre-ville, ça valorise énormément. Donc, c'est pour ça que je me permets de te demander qui a fixé le prix de 80 euros et les Domaines l'avaient fixé à combien ? c'était 80 euros aussi ?

Madame Le Maire : 45 euros.

Yanik SCHEIFF : 45 euros les Domaines !

Madame Le Maire : est-ce que vous souhaitez que Monsieur Jacqmin s'exprime ? pour présenter un petit peu le projet. Pascal pardon !

Pascal RAYSSAC : oui merci ! donc ce projet on en parle depuis déjà pas mal de temps et alors j'ai eu quand même entre temps la chance de croiser Monsieur Jacqmin et de pouvoir effectivement parler de ce projet-là. Et là pour ce coup-là, je vous rejoins quand même un petit peu, j'ai été quand même assez... évidemment sous réserve que Monsieur Jacqmin aille au bout de ce projet là que je trouve magnifique déjà en termes d'offres d'emplois, tu le rappelais Christian il va y avoir des emplois et surtout en termes d'offres de soins. Je trouve que dans le déroulé qu'à fait Monsieur Jacqmin quand il m'a parlé de ce projet-là, effectivement tu le rappelais Christian, il a déjà fait l'effort d'acheter ce projet prenant du retard, alors je parle sous contrôle, j'essaie de me souvenir un petit peu, il a fait l'effort d'acheter Forméo pour commencer son activité et malgré ça il a maintenu le cap sur l'effort de dire je vais quand même acheter ce terrain malgré tout au final lui fait d'énormes frais. L'avenir dira si je me suis trompé ou pas, ou si on s'est trompé mais je pense que c'est une véritable opportunité.

Madame Le Maire : merci ! on laisse Monsieur Jacqmin juste présenter brièvement les possibilités sur cette utilisation de la parcelle. Vous nous rejoignez !

Monsieur JACQMIN : bonjour à tous d'abord ! je connais la plupart d'entre vous. J'entendais bien le questionnement de chacun en fait, moi mon métier c'est de soigner des gens, donc ce que j'aimerais faire c'est de pouvoir soigner des gens. Je n'ai pas de vices cachés particulièrement quand je dis que je vais ouvrir quelque chose qui va faire des soins, c'est vraiment ce que j'ai en tête. En fait, on a entendu parler de ce projet, j'en ai entendu parler moi-même, d'un projet qui se montait à cet endroit. J'ai dû effectivement, comme Monsieur Rayssac le précisait, m'intéresser à un autre projet pour faire avancer les choses plus rapidement que ce qui était possible sur ce terrain. Donc, je me suis porté acquéreur de Forméo. A Forméo, il va y avoir un pôle de performance effectivement dans la prise en charge des sportifs avec

tout le matériel de haut niveau dans la prise en charge du sportif mais je ne vais pas soigner que des sportifs dans ma vie en fait, ce qu'on est capable de faire avec un sportif, on peut l'amener à Monsieur et Madame tout le monde avec une performance de soins qui va être bien plus importante que ce qu'on est capable de faire en libéral habituellement. Dans cet endroit, il va y avoir de la collaboration entre soignants, c'est-à-dire entre médecins, entre kinés, entre ostéos. Ce que je rencontre tout le temps dans les clubs de sport, ce que l'on est capable de faire dans les clubs de sport et pourquoi on le fait, c'est parce qu'on est bien plus performant à plusieurs et qu'on a plus d'idées dans plusieurs têtes que dans une. C'est ce que je veux faire dans ce centre, avoir une équipe pour soigner tout le monde. Il ne faudra pas être sportif de haut niveau pour pouvoir se faire soigner à cet endroit, ce n'est pas ce que j'ai en tête, je voudrais plutôt amener à tout le monde et au sportif du dimanche, ce dont on est capable d'amener à un sportif de haut niveau avec le même matériel, donc ça c'est pour le projet Forméo. Finalement, le terrain sur lequel j'avais projeté de faire ce projet finalement m'intéresse toujours parce que je sais que très rapidement je n'aurai pas assez de place chez moi, c'est-à-dire que vous êtes surement dans cette connaissance du fait qu'on manque de professionnels de santé que ce soient des kinés, des médecins ou autres. Finalement, je propose d'en apporter et à termes au moins une vingtaine, cela va brasser beaucoup de monde. Il me faudra beaucoup de place et ce qui va me manquer à un moment donné c'est de la place et cette place je vais avoir la possibilité de l'avoir à cet endroit, c'est-à-dire donner encore une autre possibilité de soins aux gens de Bon-Encontre d'abord. Puisque pour la plupart je ne sais pas si vous le savez mais je suis d'abord Bon-Encontrais dans ma vie, c'est la ville qui m'a accueilli quand je suis arrivé du nord, je suis implanté à Bon-Encontre depuis 20 ans maintenant, je suis impliqué dans le club de rugby depuis toujours, dans tous les clubs de sport du coin pareil. Ça va me permettre d'accentuer la prise en charge des gens qui en auront besoin sur la commune, connaissant en plus la population vieillissante de nos soignants, j'ai l'impression que ce peut-être une bonne idée d'amener une possibilité de soins accrue dans une commune comme Bon-Encontre. Si on a des doutes sur la destination de ce terrain, en fait je ne sais rien faire d'autre que de soigner donc je ne sais pas trop ce que je pourrai y faire d'autre. Voilà, je ne sais pas comment je peux vous répondre mieux que ça ! Je ne sais rien faire d'autre que soigner, ne m'appellez pas pour faire de l'électricité chez vous ou de la plomberie, vous êtes sûrs que c'est mort par contre vous soigner je sais le faire ! on pourrait facilement trouver des solutions de soins qu'on n'a pas habituellement en libéral et qu'on pourra trouver à cet endroit. Si quelqu'un a une question particulière ou s'il y a des doutes, s'il y a des inquiétudes n'hésitez pas ! parce que pour le coup je connais le dossier. Par exemple, on s'inquiétait sur des plans, les plans étaient prêts et ont été transférés chez Forméo du coup puisque j'ai dû pour mettre à bien ce projet, il a bien fallu que je cherche des professionnels de santé. Les professionnels de santé, on ne les tient pas si facilement que ça sur plusieurs années donc il a fallu que je transfère ce projet sur Forméo donc le projet, les travaux vont démarrer sensiblement au 15 mars, ce sera disponible sensiblement au 15 novembre et puis l'autre projet sera un prolongement de cet endroit en fait avec ce que l'on peut trouver dans un Cabinet de rééducation mise à part qu'il y aura une balnéo qui sera présente chez Forméo, je ne sais pas si je la renouvellerai dans l'autre endroit, mais en tout cas ça sera un endroit qui sera précisément dédié avec une équipe de soins pas seulement des kinés, une équipe complémentaire de soignants en fait médecins, kinés et ostéos. Voilà si vous avez des questions les uns ou les autres ! c'est avec plaisir que j'y répondrai.

Patrick COUDERC : A l'heure actuelle il est difficile de trouver des médecins, des infirmières, des dentistes et des kinés, est ce que vous n'aurez pas des problèmes de recrutement pour votre clinique ?

Monsieur JACQMIN : oui c'est vrai ! maintenant j'ai quand même un gros avantage dans ma poche, c'est que je fréquente des sportifs de très haut niveau, des gens qui sont mondialement connus et que beaucoup de monde pourrait être intéressé de rencontrer ces gens, des personnes d'ailleurs qui seront à l'inauguration de ma clinique. En fait, si moi jeune kiné que j'ai été fut un temps, on m'avait proposé un projet neuf avec de l'investissement tel qu'il est, je signerai tout de suite, donc en fait c'est assez simple d'aller les chercher ces kinés. Je fais des interventions sous mon étiquette, c'est-à-dire que je suis kiné du Real Madrid, il suffit que je fasse des interventions dans ces écoles pour que des kinés à la fin de mon intervention viennent me voir : « Monsieur Jacqmin est-ce que je peux venir travailler avec vous ? ». Je n'ai même pas besoin de les chercher en fait, on vient vers moi, depuis on vient vers moi pour me demander si on peut travailler avec moi. Je le fais, moi, de façon bénévole ces interventions mais dans l'idée effectivement de faire parler de ce projet et encore une fois c'est comme ça que ça fonctionne, c'est-à-dire que si on propose à des jeunes kinés de racheter un Cabinet qui a 38 ans d'existence sans aucun investissement ou si moi à côté je propose de venir travailler avec moi, on viendra travailler dans ma structure évidemment, moi je l'aurai fait et la plupart des gens investis dans le sport le feront. Maintenant, tous les étudiants en kinés ne sont pas investis dans le sport, il y en a plein qui aiment soigner bien d'autres pathologies comme des enfants, des gens qui ont des problèmes neurologiques mais ce n'est pas chez moi qu'il faudra venir le faire et donc les trouver c'est plutôt simple parce qu'on vient se proposer à moi en fait, ça c'est vrai pour les kinés, pour les médecins le challenge est un peu plus compliqué parce que je maîtrise moins la profession mais j'ai déjà trouvé deux médecins qui sont intéressés, deux médecins sur la totalité de Bon-Encontre, je trouve que c'est déjà pas mal d'avoir une offre de soins complémentaire, quant aux ostéos ce sont les vacances pour les trouver, c'est simple bien plus simple que les kinés. Voilà est-ce que je peux répondre à d'autres questions ?

Patrick COUDERC : les médecins, ils vont faire médecine orientée kinés ou ils vont faire de la médecine générale ? aussi on pourra les consulter pour de la médecine générale ?

Monsieur JACQMIN : non en fait les médecins qui seront présents dans la structure dédiée aux sports, ce seront des médecins dédiés au sport. Maintenant, un médecin du sport c'est d'abord un médecin généraliste et donc je pense qu'on est ouvert à beaucoup de choses dans le sens où encore une fois, moi je suis un soignant c'est-à-dire que j'ai fait de ma carrière ce qu'elle est, donc je me suis dédié à ça et j'ai cette spécificité là mais en fait dans ma vie et dans ma journée je soigne monsieur tout le monde, jamais je n'ai refusé de soigner quelqu'un, une personne plus âgée, un enfant, jamais je l'ai fait et je ne le ferai jamais ! donc je pense qu'un médecin qui travaillera à cet endroit non plus. Pourquoi ça sera des médecins du sport, dans le fond, on va parler de ce premier endroit puisque l'autre ce sera plutôt une projection de ça, c'est-à-dire bien d'autres pathologies. En fait le médecin du sport, quand on travaille dans une équipe, on est capable de travailler sur des pôles un peu différents, je vais vous résumer vaguement comment ça se passe. L'ostéopathe lui il va toujours essayer de

réfléchir à ce qui déclenche tel ou tel problème, le kiné va plutôt être un exécutant de soins sur la problématique, le médecin lui va aller chercher des problèmes médicaux, c'est-à-dire : est-ce qu'il se passe un problème médical qui pourrait expliquer le problème et ça part sur des examens et une prise en charge médicale avec des médicaments par exemple mais aussi avec des infiltrations, des injections de PRP, des choses qui se font aujourd'hui, en fait, tout cela est très complémentaire. Maintenant personne ne peut empêcher personne de faire ce qu'il a envie de faire, en tout cas ce n'est pas moi qui dirai au médecin : écoute tu ne vas voir que des sportifs mon coco parce que tu es là pour ça ! Je n'aurai premièrement pas le droit de le faire et deuxièmement moi je trouve que c'est une belle émulation de côtoyer, de voir tout le monde dans un endroit même s'il y aura un pôle excellence dans le sport mais en fait ça sera un endroit où tout le monde pourra se faire soigner.

Pascal RAYSSAC : je voudrais apporter une petite précision, j'ai le souvenir dans cette affaire avoir été interpellé à plusieurs reprises sur des soirées Agglo par nos voisins Maires de la première couronne me disant avec un peu d'humour : « surtout ne le prenez pas Monsieur Jacqmin ! Parce que nous on l'a déjà appelé on aimerait l'avoir ! » donc une fois, deux fois, trois fois, j'ai dit tient en fait tout le monde le veut, ça serait peut-être bien qu'on ne le laisse pas partir.

Madame Le Maire : en tout cas, on est parfaitement conscient et fier du projet que vous portez, c'est un projet exemplaire ! oui Madame Barrault !

Simone BARRAULT : merci de votre intervention ! moi je ne veux pas parler du problème médical parce qu'on n'en est pas là. Moi ce que je souhaiterais c'est qu'on revienne vraiment sur le projet architectural de la rue Pierre de Coubertin, le terrain Viguié. Sur ce terrain-là de plus de 600 m², moi j'aimerais que vous me disiez au niveau des accès : est-ce que ce sera rue Pierre de Coubertin ? rue de Lafon ? ce n'est pas évident d'avoir une importance de circulation importante. On a déjà tous les bâtiments, tous les logements sociaux qui circulent sur cette voie, donc Pierre de Coubertin et tout ça. Donc, moi ce que j'aimerais savoir, la rue de Lafon elle est à sens unique, l'allée de la Vierge elle est difficile d'accès en remontant, la rue Pierre de Coubertin elle est assez fréquentée, donc en fait ce que j'aimerais que vous me disiez c'est un petit peu quels sont vos accès et est-ce que vous avez du matériel important ? Je ne reviens pas du tout sur le projet médical qui est très bien !

Madame Le Maire : le projet sera construit conformément au permis de construire qui sera déposé et à venir. Aujourd'hui la demande de permis n'existe pas !

Simone BARRAULT : vous ne pouvez pas me répondre sur les accès ?

Monsieur JACQMIN : moi je peux vous répondre sur tout ce que vous voulez mais il y a des choses que je ne maîtrise pas c'est-à-dire que ça ne dépend même pas de moi en fait parce que moi je vais me plier à ce que l'on me demande pour que tout le monde soit content. Aujourd'hui, on aimerait acquérir ce terrain pour y faire une activité médicale et paramédicale tout le reste va dépendre de l'urbanisme, de ce qui nous sera permis et je ne peux même pas y répondre parce que je ne sais pas. Moi, je vais me plier à ce que l'on me demande, je n'ai pas de raison de faire autrement.

Madame Le Maire : le permis sera forcément accordé dans les règles d'urbanisme qui s'imposent.

Simone BARRAULT : l'accès sur les rues *inaudible sans micro*.

Madame Le Maire : on en parlera, c'est pour ça qu'on le fera, on le fera en concertation bien sûr.

Monsieur JACQMIN : si je peux encore intervenir. Moi, en fait je suis un Bon-Encontrais, je n'y habite pas à Bon-Encontre bizarrement mais j'y vis toute ma vie depuis vingt ans. Au bout du compte, je veux que tout le monde soit content, je veux tout faire pour que tout le monde soit content, c'est-à-dire que je n'ai aucune raison d'aller embêter ni mon voisin ni autre chose. C'est-à-dire que je vais me plier à tout ce qu'on va me demander par rapport à ce qu'on veut. Je vous donne un exemple, je rebondis par rapport aux inquiétudes par rapport au parking, le parking dédié à cet endroit est prévu à l'intérieur des 1 000 m², ce n'est pas prévu que j'utilise un parking pour me stationner ni pour stationner les gens qui viendront à cet endroit. Voilà, je ne peux pas répondre mieux que cela pour l'instant.

Madame Le Maire : donc, on va passer au vote, je suis désolée que ce projet ne fasse pas l'unanimité. Qui est contre ?

Simone BARRAULT : si on vote contre, ce n'est pas contre le projet. Le fait qu'on vote contre c'est quand fait le terrain Viguié était réservé au pôle seniors et qu'il est amputé d'une certaine superficie, c'est sur cela que l'on vote.

Madame Le Maire : bien sûr. Oui !

Monsieur JACQMIN : en fait effectivement, comme vous, je connais ce projet de pôle seniors mais en quel honneur un projet qui vient soigner des gens pour leur dos ou pour des gens qui ont de l'arthrose, vient en dehors d'un pôle seniors, ça m'échappe complètement, puisqu'à priori des gens qui habiteront sur ce pôle auront un accès direct et facile dans une clinique qui peut les prendre en charge. Pour le coup si ça, ça ne s'intègre pas, je ne le comprends pas. Là, on n'est plus en train de parler du pôle de sport dédié à des sportifs puisqu'il sera à 100 mètres de là. Là on est en train de parler notamment d'un pôle qui sera une extension dans la prise en charge notamment des problèmes de dos. Si tous autour de cette table, vous ne souffrez pas du dos à partir d'un certain âge, dites-le-moi parce que je suis étonné de la situation, donc j'ai l'impression que cela peut s'intégrer à un pôle seniors. J'ai plutôt cette impression-là !

Madame Le Maire : qui s'abstient ? Isabelle !

Isabelle FERRAND : oui Madame Le Maire, je vais vous expliquer pourquoi. C'est dans la cohérence de ce que j'avais voté il y a deux ans quand on avait parlé pour la première fois de ce projet et je tiens à réexpliquer pourquoi. Christophe en a parlé tout à l'heure, moi je faisais partie dans l'ancienne municipalité dont j'étais opposante. Je me suis opposée à l'installation du dentiste sur le terrain de Tortis, tout le monde le sait et pour rester cohérente avec moi-même, je ne vote pas contre parce que je suis madame tout le monde qui apprécierait la venue d'une telle

structure pour différentes raisons personnelles ou familiales, mais je veux rester cohérente avec moi-même et m'abstenir.

Madame Le Maire : oui !

Christophe VIDAL : merci Isabelle pour ta cohérence. Le dentiste s'est implanté et ce sont d'autres professionnels de santé qui ne se sont pas implantés mais bon voilà ! merci pour ta cohérence !

Madame Le Maire : très bien, on vous remercie Monsieur JACQMIN d'être venu nous apporter toutes ces explications

Monsieur JACQMIN : merci à vous !

VOTE : 21 Pour, 3 Contre (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF), 1 abstention (Mme FERRAND).

Madame Le Maire : Pierrette arrive. Nous allons passer au Débat d'Orientations Budgétaires et nous en avons pour un petit moment !

| |
|--|
| 2024.06 - OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. |
|--|

Rapporteur : Madame Le Maire

Mes Chers Collègues,

Dans les communes de 3500 habitants et plus le Maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Cette loi a modifié l'article L2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport pour les communes d'au moins 3 500 habitants et doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

- la présentation des engagements pluriannuels ;

- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Sur la base des éléments des Comptes Administratifs de 2021 à 2023 il s'agira pour notre Assemblée de prendre connaissance de manière rétrospective de l'évolution des finances de notre commune et d'aborder ensuite les hypothèses retenues pour élaborer la prospective 2024 - 2027. (ANNEXE 4).

A cette occasion il sera également abordé la structure et la gestion de la dette ainsi que le Programme Pluriannuel d'Investissements sur la même période.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir voter que, sur la base du Rapport d'Orientation budgétaire qui va vous être présenté,

Madame Le Maire : Ce rapport doit contenir notamment les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, la présentation des engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette. Sur la base des éléments des comptes administratifs 2021 à 2023, il s'agira, pour notre assemblée, de prendre connaissance de manière rétrospective de l'évolution des finances de notre commune et d'aborder ensemble les hypothèses retenues pour élaborer la prospective de 2024 à 2027. Donc, je vais vous présenter, mes chers collègues, le Rapport d'Orientations Budgétaires tel qu'il a été établi par notre DGS, Sandrine Curie.

Bien sûr les finances de la collectivité dépendent des conditions macro-économiques découlant des contextes national et international et après la crise sanitaire que l'on a connu, le conflit en Ukraine a généré une crise énergétique et inflationniste qui perdure. Nous avons toujours une inflation qui est résistante malgré le resserrement de la politique monétaire. La croissance de l'économie française atteindrait en 2024 : 1 % et j'y reviendrai après et non pas 1,4 % comme l'avait annoncé le gouvernement. Si la croissance reste soutenue par la demande intérieure, elle est en revanche plombée par le commerce extérieur dont le déficit a battu un record en 2022. L'inflation reste élevée aux alentours de 3,9 % pour 2023 malgré un repli. Conséquence de cette hausse de prix, le pouvoir d'achat devrait baisser entre 2022 et 2024 comme le projette l'Observatoire français des conjonctures économiques. La Banque centrale européenne a relevé le 14 septembre de 0,25 point de pourcentage ses taux directeurs, effectuant une dixième hausse d'affilée dans le cadre de sa politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro. A noter toutefois un petit desserrement du crédit constaté ce dernier mois puisque selon la banque de France, le taux d'usure n'est plus un problème, les taux d'intérêt aux particuliers commencent à se stabiliser, les établissements bancaires reviennent sur le marché avec des objectifs ambitieux pour 2024. Selon la banque de France le pire est derrière nous. Ce rebond de l'inflation française est à prévoir jusqu'en 2024 pour l'évolution des bases fiscales. Vous voyez que depuis 2018, comme le prévoit le Code Général des Collectivités, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ce n'est pas l'inflation prévisionnelle, c'est bien l'inflation qui a été constatée. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre de l'année N-2. Cet indice constaté en novembre 2023 était de 3,9 % par rapport à novembre 2022 et il détermine ainsi le coefficient légal appliqué sur les bases en 2024 à 1,039. Toutefois en 2025, l'inflation devrait s'élever aux alentours de 2,5 % puis encore ralentir en 2026 autour de 2 %. On voit le pic qu'on a connu en 2023 à 7,1 %. L'année dernière nous avons annoncé 6 % pour 2024 et par prudence dans notre prospective, nous avons retenu 4 % et je vois que nous n'étions vraiment pas loin des 3,9 % comme le prévoit aujourd'hui la Loi de Finances. La progression des valeurs locatives, décidée chaque année d'ailleurs, a eu un fort impact depuis 2022 sur l'évolution de nos recettes, on va le voir puisqu'en deux ans nous avons

bénéficié de 450 000 euros, 11 % de recettes supplémentaires sans avoir changé les taux.

Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2024 applicables aux collectivités territoriales sont :

- L'écrêtement sur 2024 à la charge de l'Etat, vous savez que l'Etat nous prélève un écrêtement sur les dotations selon le potentiel fiscal, pour 2024 il est pris en charge par l'Etat. La Dotation de solidarité rurale progresse, alors je parle à l'échelle de toutes les collectivités locales, encore de 150 M€. La Dotation de solidarité urbaine de 140 M€. La Dotation d'intercommunalité a été abondée de 30 M€ de façon exceptionnelle, le coefficient de revalorisation des bases, on l'a dit tout à l'heure, est fixé à 1,039 pour 2024.

- les concours financiers de l'Etat aux collectivités revalorisés chaque année et des mesures exceptionnelles qui ont été importantes en 2023.

- la CVAE est supprimée, c'est l'Agglomération d'Agen qui la percevait mais elle va être compensée. Rallongement de la suppression progressive pour les entreprises. Compensation dès 2023 pour les collectivités par une fraction de TVA.

L'Etat depuis la Loi de Finances a adopté un décret dans lequel il prévoit 10 milliards d'économie par rapport au budget qu'il avait fixé quelques mois auparavant. Donc, il avait estimé la croissance pour 2024 à 1,4 % alors que le Haut Conseil des Finances Publiques avait considéré cette prévision beaucoup trop optimiste en décembre. Du coup, cette baisse de 1 %, elle va avoir des conséquences, des conséquences économiques sur les collectivités. Les collectivités qui sont financées notamment par une fraction de TVA, je pense au Département, je pense à l'Agglomération d'Agen, qui dit moins d'activités économiques, dit moins de TVA. Les DMTO aussi, les Droits de Mutations à titre onéreux forcément risquent d'être impactés. Et toute la fiscalité énergétique aussi, j'ai vu qu'indirectement beaucoup d'aides aux collectivités notamment le fonds vert a été largement diminué. Toutes les économies, elles concernent l'écologie, l'économie, l'enseignement supérieur, la justice, la défense, l'aide publique. Les coups de rabot ont été importants.

Au niveau de l'Agglomération d'Agen (on se recentre) et du pacte financier qui unit l'Agglomération à ses 44 communes membres, on se souvient que le pacte prévoyait des éléments qui pourraient fortement impacter nos finances mais compte tenu de la situation actuelle et des recettes favorables qu'elle a perçues, l'Agglomération d'Agen a fait le choix pour 2024 de ne pas augmenter le taux des taxes, de ne pas mettre à contribution les communes membres donc pas de nouvelle réduction de la DSC, d'ailleurs je crois qu'elle sera pérenne jusqu'à la fin du mandat et le fond de solidarité territoriale est maintenu. Si on établit la synthèse des éléments de rétrospective sur 2021 à 2023, on constate une embellie du niveau des épargnes permise par une croissance des recettes de fonctionnement et un resserrement des dépenses sur 2023. Sur cette période, vous le voyez c'est très net, les recettes évoluent plus favorablement que les dépenses. Les recettes progressent en moyenne de 4,91 % par an contre une baisse des dépenses de près de 1 %, donc cet écart de dynamique permet sur la période de rétrospective d'observer une nette amélioration des épargnes pour la commune. Pour rappel, l'épargne brute progresse favorablement et permet d'absorber la charge des intérêts de la dette aussi. Le taux d'épargne brute étant très bien positionné à 23,93 % en 2023 et 14,88 % en 2021. Pour mémoire en 2022, ce ratio se positionne en moyenne à 16,3 % pour le bloc communal selon l'Observatoire des Finances Locales en 2023. A noter dans la rétrospective, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement alors que les

dépenses réelles de fonctionnement sont contenues sur la période de 2016 à 2020 avec une hausse seulement de 2 %, elles ont fortement augmenté entre 2021 et 2022 plus 6,42 %. Tandis que les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 2,58 %. Donc sur cette période on a un resserrement entre les dépenses et recettes de fonctionnement qui ont fait chuter l'épargne brute en delà d'un million d'euros, une perte de 34 % en un an alors que celle-ci se maintenait entre 2018 à 2020 à environ 1,5 million d'euros. Les dépenses réelles de fonctionnement ont fortement augmenté de leur côté entre 2020 et 2021 sous le poids des dépenses liées au personnel, sous le poids aussi des dépenses à caractère général et par comparaison avec les communes de même strate, les dépenses de fonctionnement n'atteignent que 893 euros par habitant contre 1 014 euros pour les autres communes. Sur la deuxième période de 2022 à 2023, on remarque que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de façon plus contenue plus 1,7 %, elles marquent une rupture avec la hausse élevée de 2021 tandis que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 3,37 % sous l'effet de la revalorisation des bases. Donc, on observe sur cette période un effet complètement inverse de celle de la période précédente, c'est-à-dire aujourd'hui on voit que les différentes épargnes évoluent de façon favorable et que l'effet ciseau constaté est rompu pendant deux ans ce qui nous a permis de reconstituer un fonds de roulement satisfaisant en 2023 à 3,3 millions d'euros. Au niveau du désendettement, nous avons toujours un désendettement performant, vous voyez la courbe significative malgré l'emprunt de 200 000 euros que nous avons contracté en 2023. Le ratio de désendettement est nettement en deçà du seuil recommandé par la Loi, vous voyez on est à un an en 2023, alors que le seuil d'alerte est de 12 ans. Notre dette d'ailleurs est presque sept fois inférieure à la moyenne nationale par euros, par habitant et en fin de période nous aurons une dette quasi éteinte puisque nous serons en capacité de la rembourser en un an en totalité. Nous nous réservons effectivement la possibilité de recourir à l'emprunt en 2025 si la situation monétaire se stabilise et si l'accès à l'emprunt redevient véritablement favorable. En effet, il est tout à fait cohérent de recourir à l'emprunt pour financer pour partie des projets qui serviront plusieurs générations, tel que celui par exemple de la passerelle à côté du pont bleu. Au niveau des dépenses de l'évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement sur 2021, là je suis toujours dans la rétrospective, sur 2021 à 2023, nous avons 6,1 millions de dépenses d'équipement. Donc, vous voyez le pic atteint en 2022. En 2022, la commune a notamment réalisé les travaux d'extension des écoles Brassens et Mitterrand. On voit que pour 2023, on n'a pas recours à un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer nos dépenses d'équipement puisque cela n'a pas été nécessaire, du fait de la reconstitution de fonds de roulement à hauteur de 3,3 millions.

Alors, nous allons maintenant examiner les éléments de prospective au niveau des recettes de fonctionnement 2024-2027, vous voyez la structure de nos recettes, 60 % c'est la fiscalité directe sans action sur les taux, ce produit évoluera seulement en fonction de l'évolution des bases, c'est-à-dire de l'inflation. Il y a aussi les dotations et participations à hauteur de 15 %, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire 14 %, les autres taxes constituent 4 % des recettes de fonctionnement. Le produit des services ne pèse pas grand-chose dans notre budget seulement 4 % des recettes, il s'agit des prestations payées par les usagers de la collectivité et les autres recettes représentent 2 %, elles comprennent des produits exceptionnels et des atténuations de charges. Notre budget dépend fortement de la

fiscalité directe. On peut noter que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de manière exceptionnelle en 2022 + 6,5 % alors que celles-ci ont stagné de la période de 2016 à 2021. Cette hausse, elle est bien sûr contrastée, elle porte sur les impôts, les dotations, les atténuations de charges tandis que les produits de service baissent. La taxe foncière est le principal facteur de croissance de nos contributions directes, vous voyez l'évolution projetée de 2024 à 2027 sachant que le produit des contributions directes évolue chaque année sous l'impulsion de la revalorisation des bases et que les taux de ces taxes sont inchangés depuis 2011 puisque la commune a fait le choix de ne pas les augmenter. Le produit de la fiscalité progresse du fait de la revalorisation des bases mais aussi de la variation physique, nous avons eu plus 2,48 % de revalorisation physique de la taxe cette année. Le foncier bâti en début de période s'élève à 4 102 k€ contre 4 360 k€ en fin de période. On note une stabilité des autres recettes fiscales sur la période à l'exception de la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui est en berne du fait des difficultés de pouvoir contracter les crédits sur la période. On a aussi une stabilité de l'attribution de compensation de l'Agglomération d'Agen puisqu'en mon sens l'attribution de compensation n'évolue pas et de la dotation de solidarité communautaire qui elle ne devrait pas bouger jusqu'à la fin du mandat. Je vous rappelle que notre dotation de solidarité communautaire est passée de 190 000 euros à 60 000 euros. Elle sera un petit peu revalorisée cette année du fait du critère qu'elle intègre sur le nombre de logements sociaux. Un petit focus sur la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux, en 2021 elle s'élevait à hauteur de 215 000 euros à peu près, elle a atteint 266 000 euros quand même en 2022 malgré les difficultés et 182 000 euros en 2023, on voit vraiment la chute. Pour 2024-2027, nous avons pris une hypothèse raisonnable de 140 000 euros, en espérant toutefois que la reprise arrive bientôt. Au niveau des dotations de l'Etat, je vous rappelle que l'Etat s'est engagé pour 2024 à ne pas écriéter notre dotation globale de fonctionnement mais on assiste à un retour de l'écrêtement de la dotation forfaitaire dès 2025. Là où nous risquons d'être bénéficiaire c'est après le résultat du recensement puisque nous n'avons pas les chiffres du recensement de la population qui a été effectué mais les estimations sont bénéfiques, on serait à plus de 6 600 habitants, on ne peut pas encore le vérifier. Je rappelle que d'une part en fonction du potentiel fiscal par habitant de la commune, l'écrêtement est appliqué par l'Etat et que le scénario choisi anticipe un retour de l'écrêtement sur les trois années à venir. Au niveau des dotations de l'Etat toujours, on assiste à une évolution modeste de la dotation de solidarité rurale pour la commune, une quasi stabilité. Petite remarque en 2023, on a le versement de la dotation nationale de péréquation qui nous est bénéfique puisque notre potentiel financier a évolué favorablement entre 2022 et 2023. En fait, du fait de l'augmentation de leur taux par beaucoup de communes, la moyenne des taux justement a augmenté, ce qui fait qu'au niveau de la péréquation, nous avons eu plus de fonds que les années précédentes. La compensation totale garantie par l'Etat au titre de l'exonération des locaux industriels, stabilité des autres recettes de fonctionnement. Je voulais faire un focus sur les autres recettes de fonctionnement, nous n'envisageons pas d'augmenter les tarifs des services auprès des usagers mais une réflexion est en cours, plus qu'en cours d'ailleurs pour la mise en œuvre du dispositif de la cantine en 1 euro, on vous tiendra informé quand le dossier sera monté. Pour mémoire aussi, il n'y a plus de refacturation du portage de repas au CCAS puisque celui-ci adhère désormais au groupement de commandes en direct pour bénéficier de la prestation. Au niveau des redevances périscolaires, 64 % du chapitre considéré comme stable, on n'a pas de hausse de tarif non plus, pour le

portage de repas non plus refacturé au CCAS, les redevances diverses telles que les concessions, bibliothèque, locations de salles, matériels représentent 20 % de ces recettes. Et une petite remarque aussi au niveau de l'atténuation de charges du personnel, quelques dossiers ont été débloqués et permettent une hausse des remboursements, une prise en charge par notre assurance statutaire.

Sur le plan des dépenses de fonctionnement donc voici la répartition des dépenses réelles de fonctionnement, le graphique est parlant, les charges de personnel de la collectivité représentent 64 % de nos dépenses, pour 2024 elles intègrent la revalorisation du régime indemnitaire des catégories C, la revalorisation du point d'indice décidé par l'Etat de 1,5 % en 2024, le glissement vieillesse technicité, la déprécarisation de quelques agents, des recrutements au service technique, à l'administration et la prime du pouvoir d'achat, ce qui représente un global de 4 millions. Les charges à caractère général comprennent les fluides, les contrats de maintenance, les prestations de service, les frais d'entretien des locaux, les achats et fournitures et leur variation bien sûr est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides, donc les charges ont augmenté. Autres charges de gestion courante qui contiennent les contingents obligatoires versés aux organismes extérieurs comme à Darel, au SIVU de Saint Ferréol et les subventions. Les charges financières, ce sont les intérêts de la dette. Les autres charges, ce sont les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions. Globalement en 2023, alors qu'en 2020 les dépenses réelles progressaient plus vite, donc je rappelle plus 6,4 % en 2021. On constate une inflexion de cette tendance, tendance confirmée au CA de 2023 pour des raisons conjoncturelles, au Compte Administratif pardon. Les dépenses de personnel ne sont pas à la hauteur des prévisions compte tenu notamment des difficultés de recrutement que l'on a connu comme 60 % des collectivités aujourd'hui avec l'existence de postes vacants sur plusieurs mois. Les dépenses énergétiques progressent de façon moins importantes grâce à l'amortisseur qui avait été mis en place par l'Etat mais aussi à des économies notamment sur deux sites, l'hôtel de ville et les groupes scolaires Brassens et Mitterrand. Sur l'hôtel de ville, on voit que les travaux réalisés ont porté leur fruit. La baisse des dépenses de fonctionnement se portent à 214 000 euros sur 2023 par rapport à 2022. Les charges à caractère général, elles ont augmenté de 5,82 % mais c'est principalement dû à l'augmentation de l'électricité, s'aurait dû être beaucoup plus haut d'ailleurs. Pour les années à venir nous tablons sur une évolution des charges à caractère général simplement limité aux seuls effets de l'inflation, ce qui nécessite bien sûr de les maîtriser. Vous voyez l'évolution, les charges à caractère général, elles évolueront en fonction de l'inflation, des services rendus à la population mais aussi de leur mode de gestion. En 2024, la hausse prévisionnelle est liée à l'inflation généralisée qui se répercute sur les prix de prestations de services, des contrats de maintenance et des achats. Les efforts des services et de la gestion municipale comme l'organisation de mise en concurrence, d'optimisation d'achats seront poursuivis pour contenir la hausse de ces dépenses. Le scénario retenu démontre qu'en 2024 ce chapitre représente 1 600 000 € pour la collectivité contre 1 688 000 € en fin de période soit une hausse de 5,5 %. Il est important de souligner qu'une évolution du chapitre égal à l'inflation implique une stabilité de la consommation réelle des charges à caractère général. Par exemple pour les hausses de charges que nous subissons, il y a par exemple une hausse au niveau de la restauration scolaire de + 75 000 euros liée à l'obtention du nouveau marché. Une reprise d'activité des services aussi puisque nous avons constaté une réelle baisse d'activité sur certains services, du fait notamment des difficultés de recrutement. L'inflation applicable à tous les contrats de maintenance, on vient d'en

recevoir encore un aujourd'hui. L'intégration de projet « notre école faisons là ensemble » à un impact de 25 000 euros sur les finances de la collectivité. L'intégration des coûts de transport pour aller à la piscine et entrées de piscine sur une année pleine s'élève à 19 000 euros. Nous aurons aussi des frais d'Avocat, nous avons plusieurs contentieux en cours. Voilà quelques exemples de hausse de charges qui vont peser sur notre budget. Nous prévoyons aussi une évolution de la masse salariale dès 2024 liée notamment à des recrutements et une revalorisation du régime indemnitaire des agents. L'augmentation des charges de personnel en 2024 s'explique hors glissement vieillesse technicité par des recrutements prévus en 2024 qui n'avaient pas été réalisés en 2023, je pense notamment au responsable voirie, au juriste, le DST et l'assistante RH aussi. Nous allons appliquer une hausse du régime indemnitaire que je trouve significative pour les catégories C. Le point d'indice revalorisé par l'Etat à compter du 1^{er} juillet de 1,5 %, c'est une hypothèse pour être prudent, pour ne pas être pris de court. La déprécarisation de quelques contractuels entre en jeu aussi et vous vous souvenez l'intégration de la prime pouvoir d'achat que nous avons adopté en début d'année. Et à partir de 2024 pour les hypothèses financières 2025 à 2027 seul le glissement vieillesse technicité est pris en compte. Du fait justement de ces non recrutements, nous sommes revenus en termes de ressources humaines à un montant quasiment équivalent à celui de 2020. Et de plus, nous avons des dossiers de prise en charge par notre assureur qui augmente l'atténuation de charges, le chapitre 013, donc ce qui fait qu'en évolution en %, en évolution nette, nous avons des charges de personnel qui baissent de 8 % par rapport à 2022. Donc, c'est une situation qui est bien sûr conjoncturelle, exceptionnelle qui s'explique par des mouvements de personnel, il y a eu six mutations, six recrutements certains différés du coup, des remplacements aussi notamment au pôle éducation, vous savez que nous remplaçons très vite le personnel absent au sein des écoles. Je ne sais pas si vous voulez faire un point en détail sur les recrutements intervenus sur 2023. En tout cas, la Fonction Publique Territoriale, aujourd'hui, elle connaît une véritable crise généralisée d'attractivité ce qui crée des champs de métiers en réelle tension et les métiers au sein des services techniques en font partie. Nous prévoyons des charges de gestion courante stables et maîtrisées sur la période 2024 à 2027, nous devons prendre en charge aussi du fait de la fin des contrats d'engagement éducatifs qui bénéficient notamment à Saint Ferréol, qui nous imposent maintenant le recrutement d'animateurs professionnels salariés les mercredis, donc nous avons revalorisé ce contingent à hauteur de 43 000 euros. La subvention du CCAS est considérée stable sur la période pour un montant de 110 000 €. Donc au niveau des contingents et participations à d'autres structures, la participation au SIVU de Saint Ferréol a enregistré une baisse de 14 000 euros sur 2023 mais il faut noter que l'on a une hausse concernant la mise à disposition du personnel de 5 500 euros. La contribution au SIVU de Darel a diminué aussi de 5 000 euros en 2023 et en 2024 il y aura cette hausse de contribution au SIVU de Saint Ferréol et une hausse aussi de la mise à disposition du personnel ainsi qu'au chenil de Caubeyres. Au niveau de la subvention aux associations, nous avons prévu environ 276 000 euros et enfin au niveau des charges, les autres charges de gestion courante qui ont fortement diminué en 2023, puisqu'en 2023 nous avons l'engagement de contentieux mais aucun règlement dans le cadre de ces contentieux. Les règlements des contentieux de 2023 ouverts en 2023 vont être effectués en 2024. Alors, nous prévoyons des recettes de fonctionnement moins dynamiques que les dépenses ce qui aboutira à une régression bien sûr de nos épargnes. Donc voici la répartition, vous le voyez, des évolutions des recettes et des dépenses réelles de

fonctionnement et l'évolution de l'épargne de gestion. Les recettes réelles, elles progressent en moyenne de 0,48 % par an contre 5,06 % par an pour les dépenses donc c'est de cet écart de dynamique qu'on constate un repli de notre épargne de gestion. Donc, celle-ci s'élevait à 929 000 € en 2024 et on prévoit une baisse en fin de période pour atteindre 759 000 €. L'épargne brute s'élève à 888 000 € en début de période et 739 000 € en 2027, mais le taux d'épargne brute malgré cette régression reste en adéquation avec la recommandation générale qui est de 10 %. Là, il est important de noter, la nette amélioration de cette perspective qui vous est présentée par rapport à celle qu'on vous a présentée l'an dernier du fait du résultat que nous avons eu en 2023. Puisque l'an dernier, nous avons prévu qu'en 2026 le taux d'épargne brute serait de 6,6 % au lieu de 10,9 % sur cette projection. Donc, oui la prospective nous est bien plus favorable mais de façon conjoncturelle. Au niveau des emprunts, notre capacité de désendettement respecte largement le seuil limite malgré un déclin de l'épargne brute, donc vous voyez l'évolution de l'encours de la dette et du recours à l'emprunt. Donc en 2024, il a été décidé de ne pas mobiliser l'emprunt pour financer le solde de sa section d'investissement, le capital restant dû s'élève à 1 503 000 € en 2024 et à 895 000 € en fin de période. Donc, on voit que la dégradation de l'épargne brute n'affecte pas le ratio de désendettement de la commune qui celui-ci en début de période était à 1,7 ans et il aboutit à 1,2 ans en 2027, donc largement en dessous du seuil des 12 ans recommandé. Notre plan pluriannuel d'investissement de 7,8 m€ est financé principalement par les ressources propres et subventions. La commune est en mesure de financer et intégralement son plan pluriannuel pour un montant de 7,8 M€, financement rendu possible grâce à l'utilisation des excédents à hauteur de 2,3 M€ mais le fonds de roulement se stabilise en 2027 à 1,3 M€ sur cette perspective. Donc, c'est un niveau conforme aux recommandations de la CRC qui préconise de disposer de deux mois de masse salariale. Je souligne quand même que nos prévisions sont très prudentes, on ne prévoit pas de cessions entre 2025 et 2027 et un niveau de subventions très faibles puisqu'il est strictement limité au FST à 191 000 euros, ce qui laisse présager de meilleurs résultats possibles. Au sujet des recettes d'investissement, les ressources propres sont constituées du Fonds de Compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement stable sur la période, on l'a fixée à 45 000 €. Donc, le FCTVA, il évolue en fonction des dépenses d'investissement des deux ans qui ont précédé. Les cessions en 2024 comprennent la vente de terrains et locaux arrêtées à cette date. Nous en avons vu deux aujourd'hui. Les subventions comprennent les recettes attendues en fonction des projets de la collectivité. On inscrira de façon certaine la subvention attendue au titre du schéma vélo, le FST. Les prévisions de recettes ne peuvent qu'évoluer favorablement en fonction des fonds obtenus au titre des différents régimes d'intervention en adéquation avec les projets de la commune. Donc, nous n'avons pas inscrit d'autres subventions pour le moment. Les autres recettes sont constituées uniquement de l'attribution de compensation versée par l'Agglomération d'Agen depuis 2023 au titre du transfert de la voirie. Le niveau d'investissement reste soutenu grâce à une épargne nette en 2023 très favorable. Certains projets débiteront dès cette année et se poursuivront jusqu'à la fin du mandat. Les dépenses envisagées portent notamment sur des études pour le développement à venir de Bon-Encontre. Des études pour l'aménagement d'un nouveau quartier sur le site de « la bergerie » ou pôle seniors, il s'agira de créer un lieu qui, par ses possibilités d'habitat varié et les partenaires associés va pouvoir accompagner les différents stades du vieillissement tout en préservant la vie dans la cité et avec la cité en maintenant une vie sociale active et adaptée. Les études de programmation et autres études

techniques permettant un diagnostic des bâtiments et des sols du site des « silos ». Il y aura aussi des études d'amélioration et de rénovation prévues sur différents bâtiments : le multi-accueil et un petit focus sur la bibliothèque, bibliothèque qui fêtera cette année ses 10 ans. La réalisation de la passerelle cycliste/piétons sur le canal latéral à la Garonne 1,2 millions d'euros. La passerelle est inscrite au schéma vélos de l'Agglomération d'Agen, son intérêt n'est plus à démontrer, nous en sommes plus que convaincu qu'il s'agit d'un point noir sur la sécurité de nos piétons et cyclistes qui l'emprunte chaque jour et c'est un engagement ferme de la municipalité qui devrait aboutir en 2025. La commune poursuit sa politique d'investissement en voirie avec un niveau élevé de dépenses en 2024 avec notamment 800 000 €. Pour favoriser le maintien de la qualité de nos services, il sera nécessaire de renouveler du matériel de façon conséquente sur 2024 400 000 € en particulier pour les services techniques et le complexe sportif avec l'achat d'une nouvelle épaveuse, de tracteurs et de petits matériels. Tout ce qui est professionnel, le prix monte très vite. Il y aura aussi l'acquisition de matériels informatiques, bureautiques, de fonds documentaires, tout cela viendra compléter le renouvellement d'équipement. La participation de la commune à la transition écologique, c'est un acte fort depuis le début du mandat, cette année encore nous y consacrerons encore 200 000 € et pour les années à venir la commune s'engage dans la réduction des dépenses énergétiques en réalisant des travaux dans ses bâtiments et en poursuivant la plantation d'arbres et d'arbustes. Il y aura aussi des projets à destination de nos jeunes, pour animer aussi nos quartiers à hauteur de 200 000 €. Il sera réalisé d'ici peu d'ailleurs le projet de jeux à l'attention des tout-petits situé square Tchernia, le city stade à Saint Ferréol et il y aura une réflexion sur l'aménagement du terrain communal de l'écoquartier, plus qu'une réflexion !

En conclusion, Mes Chers Collègues, le budget 2024 s'annonce ambitieux et responsable adossé à une prospective raisonnable qui préservera les finances de la commune. La crise énergétique et la poursuite de la hausse des prix généralisée, certes pour partie, compensée par quelques mesures de soutien décidées par l'Etat, nous oblige à poursuivre des efforts de pilotage de la dépense locale que les services de la municipalité se sont efforcés de mener en 2023. Malgré cette situation inédite, la municipalité a décidé de ne pas recourir à l'emprunt afin de ne pas dégrader davantage l'épargne nette, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement et de ne pas augmenter les taux de la fiscalité des ménages. Notre Plan Pluriannuel d'Investissement reste ambitieux : 6,7 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat sans hypothéquer l'avenir puisque le fonds de roulement rendu au terme de l'année 2026 sera tout à fait satisfaisant, il est estimé à 1,3 millions d'euros au regard des critères habituels de bonne gestion. Et nous allons maintenant pouvoir lancer le débat, alors qui veut commencer ?

Christophe VIDAL : alors je ne vous cache pas tous que quand j'ai reçu le DOB pour cette assemblée d'aujourd'hui, j'ai été assez stupéfait, j'ai cru que ce n'était pas le DOB de la même commune que la commune que je connaissais jusqu'à présent par rapport au DOB que j'ai reçu en 2023. Alors ce que j'ai fait, j'ai repris le DOB 2023, je me suis dit quand même ! et honnêtement je vous le dis là, je n'ai pas peur des mots, je vais les peser, j'ai l'impression qu'en 2023 on s'est foutu de nous, on s'est foutu des Bon-Encontrais et on s'est foutu des administrés. Comment dans une commune qui gère de l'argent public, qui est censée gérer, on annonce un résultat en 2023 en hausse de 500 %, je vous regarde tous là ! dans quelle entité, dans quel

organisme, dans quelle entreprise une hausse de 500 % ? on nous avait prévu dans le DOB 2023, je reprends les chiffres, je l'ai là parce que j'ai tout ressorti quand même mais j'avais déjà fait des analyses l'année dernière en disant que c'était complètement erroné, bon on a dû me ricaner au nez ce jour-là ! L'épargne nette, tout le monde l'a bien compris, c'est ce qui nous reste à la fin quand on a tout payé, c'est-à-dire épargne de gestion, épargne brute, les emprunts, etc., c'est ce qu'il nous reste à la fin de l'année sur notre compte en banque à tous en bon père de famille que nous sommes pour gérer nos finances et c'est ce qui permet effectivement de réamorcer la pompe, c'est-à-dire de remettre de l'eau dans le moulin des fonds de roulement. On nous avait annoncé en 2023, un scénario catastrophique, catastrophique, on terminait en épargne nette à 286 000 euros, jamais la commune n'avait connu une dégradation aussi importante, jamais ! jamais ! et cette épargne nette se maintenait jusqu'à 2026 autour de 300 000 euros, 330 000 euros, 329 000 euros, 266 000 euros, alors effectivement moi j'avais des petits calculs à l'époque en disant que vu la hausse des bases, vu la hausse de la fiscalité, ça me paraissait quand même peu probable et on m'avait dit : « oui sois prudent ! l'inflation, la croissance à la baisse, la crise de l'énergie, etc. » ok d'accord j'ai entendu, je n'étais pas convaincu mais j'ai écouté. Cette année on recommence, on fait une nouvelle présentation du DOB 2024 et on nous dit exactement la même chose, l'inflation qui augmente, la croissance à la baisse, la crise de l'énergie et bien sûr tout cela ça entraîne une baisse du pouvoir d'achat pour tout le monde mais pas pour la commune de Bon-Encontre. Voilà donc moi quand je dis une hausse de 500 %, je sais de quoi je parle, j'ai fait le petit calcul quand on passe de 286 000 euros d'épargne nette annoncée en 2023 et qu'on se retrouve à 1 459 000 euros, ça fait x5 chez moi, j'ai fait le calcul ça fait x5 pas tout à fait mais enfin bref ! x5. Donc, moi je voudrais qu'on m'explique. Première question quand on fait + 500 % dans le résultat d'un organisme, d'une entité, d'une collectivité, sauf si au préalable on ne nous a pas dit toute la vérité et je ne veux pas entendre que vous avez été bons gestionnaires, que vous avez éteint la lumière, que vous avez fait des économies d'énergies, etc. ça je n'en doute pas ! mais ça ce n'est pas x5, ce n'est pas x5 ! l'argent, il sort d'autre part ! l'argent il sort de quoi de l'augmentation de la fiscalité ! l'année dernière je vous avais fait un petit calcul, tout le monde a ricané quand je l'ai fait. Je l'ai refait cette année, je retombe sur les mêmes chiffres quand on cumule la hausse de la fiscalité entre 2022 et 2026, on est à 1,7 millions d'euros sur la période, sur quatre ans, je ne suis pas allé jusqu'à 2027. Moi je ne me projette pas en 2027, je m'arrête à ce mandat en 2026 : 1,7 millions d'euros, c'est ce que j'avais annoncé l'année dernière, j'ai fait le même calcul donc déjà la première chose elle vient de là. Donc, moi je ne vois pas pourquoi on avait annoncé ces chiffres alors qu'on avait ça qui arrivait derrière, je l'avais déjà dit. Cette année, après j'ai eu du mal à faire mon petit calcul parce que les investissements de la commune cette année, les restes à réaliser on ne les a pas ! habituellement on les avait ! combien avait projeter la commune d'investir cette année ? combien il reste à réaliser ? ça on ne l'a pas ! l'évolution du fonds de roulement je ne l'ai pas non plus, entre 2023, 2024, 2025, 2026, je ne l'ai pas ! on m'annonce un fonds de roulement oralement à 3,3 millions d'euros alors que l'année dernière on nous l'avait annoncé à je ne sais pas combien, je n'ai pas retrouvé les chiffres, on ne nous les a pas donné non plus ! après je n'ai pas retrouvé dans le DOB 2024, le bilan des charges de personnel 2023, je ne l'ai pas trouvé ! les charges à caractère général, je ne les ai pas trouvées non plus ! d'ailleurs j'ai envoyé un mail un peu tardif, veuillez m'excuser cet après-midi, à Madame Curie, voilà je n'avais pas ces chiffres, je ne les ai pas retrouvés ! ça m'aurait permis peut-être de faire des deltas. Des deltas, j'en ai trouvé : la hausse de

la fiscalité significative et puis cette année bizarrement quand je reprends le tableau page 6 du DOB 2024, les dépenses réelles de fonctionnement chutes à 5 800 000 euros, elles avaient été annoncées à 6 200 000 euros dans le DOB 2023 page 22 donc 400 000 euros de moins. Moi je me pose des questions 400 000 euros de moins en fonctionnement sachant que l'inflation augmente, la crise de l'énergie on l'a aussi parce qu'on est passé de 180 000 euros, c'est un chiffre qu'on a eu en commission travaux, on est passé de 180 000 euros de fluide électricité + gaz en 2022, on est monté à 230 000 euros en 2023, ce sont des chiffres que j'ai enregistré à la dernière commission des travaux. Ok donc effectivement 27 % de plus d'augmentation de l'énergie donc ça plombe le budget ! sur le budget de la commune ça fait 0,6 % de plus de dépenses. Donc, moi je voudrais qu'on m'explique, qu'on ne me dise pas que vous avez été économes, etc. Comment on fait x5 sur un résultat sans se foutre des gens ? comment on fait - 400 000 euros sur un budget de fonctionnement quand tout augmente ! tout augmente ! vous nous l'avez démontré, Laurence vient de l'expliquer pendant ½ heure, tout augmente ! même les charges de personnel ! tout augmente ! tout augmente ! et après on rajoute bien sûr d'une période à l'autre, moi quand je fais de 2022 à 2023 je suis à + 306 000 euros, quand je fais, rien que d'augmentation de la fiscalité. Donc, moi je dis et je l'avais déjà demandé l'année dernière, on m'avait dit que c'était de la démagogie, je le redemande cette année : puisqu'on gagne autant d'argent en profitant de la hausse des bases et que soi-disant on ne touche pas au taux communal, certes on ne touche pas au taux communal ! mais en attendant les Bon-Encontrais en bas à droite de la feuille, il y a une sacrée augmentation et une partie de cette augmentation qui la prend ? la commune de Bon-Encontre, on est bien d'accord ! pour faire quoi derrière ? cette année en investissement, je ne sais pas, je ne l'ai pas l'information ! donc voilà. Vous l'avez compris ça ne m'a pas fait rigoler quand j'ai vu ce DOB alors si vous le lisez bien tous ! je ne sais pas où on fait x5 sur l'épargne nette à part qu'en 2023, on ne nous a pas dit, on ne nous a pas tout dit, etc. voilà ! moi ça c'est la première chose, les premières choses ! Après, j'en aurai d'autres à dire au fur et à mesure que le débat va évoluer ou je laisse la parole à qui doit faire une intervention si vous voulez ! ou des réponses.

Madame Le Maire : excuse-moi ! mais je crois que ce que j'ai présenté c'est une hausse conjuguée de nos recettes de fonctionnement conjoncturelles, qui ne fait que suivre l'inflation je le rappelle, puisque nous n'avons pas augmenté les taux et une baisse de nos dépenses notamment une baisse significative en matière de dépenses de personnel, donc une hausse conjuguée à une baisse ça donne un résultat bien meilleur à celui qu'on attendait.

Christophe VIDAL : x5 Laurence ? non pas x5 ! x5 j'ai fait la multiplication 286 000 euros 1 459 000 euros, ça fait x5 donc vous avez beau tourner autour du pot, ce sont des chiffres que vous avez annoncés vous ! 2023 et 2024, ils sont là ! alors maintenant dépenses à caractère général, tu es passé de 6 200 000 euros à 5 800 000 euros sachant que tout augmente, tu l'as dit toi aussi au départ, tout augmente ! sauf tu as baissé tes dépenses de personnel alors pourquoi baisse t'on les dépenses de personnel ? sachant que les impôts augmentent donc si on baisse les dépenses de personnel, ça veut dire qu'il y a moins de services pour les Bon-Encontrais, c'est clair net et précis ! les Bon-Encontrais payent plus d'impôts, on baisse les charges de personnel donc ils ont moins de services, par contre derrière on ne leur rend pas l'argent ! moi j'avais demandé l'année dernière baissé le taux

communal proportionnellement à la hausse des bases pour que la fiscalité des Bon-Encontrais ne bouge pas, on m'avait dit tu es un démago ! ok d'accord je suis peut-être un démago mais je le répète cette année, voilà. Et la hausse de la fiscalité quand l'année dernière, j'avais fait mon petit calcul à 1 700 000 euros, je l'ai encore là, tout le monde avait ricané ! donc tu le dis effectivement hausse significative de la fiscalité, baisse des dépenses de fonctionnement – 400 000 euros, tu me dis que ce n'est que le personnel, c'est grave ! Si ce n'est que le personnel c'est grave ! parce que 400 000 euros sur les dépenses de personnel, tu me dis combien ça te coûte une personne à l'année, Laurence ?

Madame Le Maire : ça dépend !

Christophe VIDAL : la moyenne, combien elle te coûte ?

Madame Le Maire : ça dépend !

Christophe VIDAL : mais ça dépend, combien elle te coûte en moyenne, tu le sais quand même combien ça te coûte ?

Madame Le Maire : non, prend 30 000 euros pour voir.

Christophe VIDAL : donc 30 000 euros de moyenne, il manque 10 personnes ? 12 personnes ? 14 personnes par rapport à l'année dernière ? moi c'est ça que je demande !

Madame Le Maire : tu as les chiffres, il faut se calmer déjà !

Christophe VIDAL : mais vous ne me répondez pas !

Madame Le Maire : tu parles ! tu parles ! tu monopolises la parole ! je te laisse parler, je te répondrai après !

Christophe VIDAL : non mais à chaque fois, tu réponds à côté de la plaque ! on répond maintenant !

Madame Le Maire : mais non pas du tout !

Christophe VIDAL : tu me répètes ce que tu as dit pendant ½ heure, c'est bon je l'ai écouté !

Madame Le Maire : pas du tout ! regarde quand on voit les chiffres des dépenses de personnel, on les avait prévues, on était à 4 000 000 millions de prévus et alors on a fait 3 500 000 euros.

Christophe VIDAL : elles sont à combien cette année, j'ai posé la question ?

Madame Le Maire : 3 500 000 euros

Christophe VIDAL : et donc ?

Madame Le Maire : tu la vois la différence !

Christophe VIDAL : oui ! 500 000 euros tu me dis !

Madame Le Maire : et ce n'est pas quelque chose de décidé, c'est quelque chose de subi, je l'ai dit on a des recrutements qui n'ont pas abouti de suite, on a eu des mutations, on a eu des recrutements qui ont été infructueux, carrément, à relancer ce qui fait des mois et des mois d'absence sur des postes clés. Aujourd'hui on n'a pas de Directeur des services techniques, c'est un poste clé ! et c'est un poste clé financièrement aussi pour la collectivité et ça je ne le cache pas ! c'est une réelle difficulté de recruter aujourd'hui. Ça je ne le cache pas mais tu vois bien qu'une hausse de nos recettes alliée à une baisse de nos dépenses, ça génère un résultat bien plus favorable ! et ensuite, excuse-moi ! mais on n'a pas le compte administratif encore. Tu demandes des états qu'on n'a pas encore, on n'a pas le compte administratif, on n'est qu'au Débat d'Orientations Budgétaires ! tu auras tes chiffres lors de la prochaine séance, tu les auras ! alors ne mélange pas tout ! ensuite tes 1,7 millions, on n'a jamais rien compris à ton calcul.

Christophe VIDAL : je sais que vous n'avez rien compris, je peux vous le refaire !

Madame Le Maire : comment la collectivité qui touche 3 600 000 millions, elle a 1,7 millions de plus ?

Christophe VIDAL : en quatre ans ! je vous ai fait le calcul l'année dernière, je pense que vous n'avez pas compris. Je peux le refaire cette année !

Yanik SCHEIFF : c'est trop facile, tu te bases sur les augmentations successives que vous avez prévues. C'est très facile à calculer, je peux même te le calculer maintenant si tu veux, je te le démontre ! je pose le calcul devant toi et je te montre qu'à la fin tu auras + 1,7 millions d'euros.

Madame Le Maire : oui mais pour nous tout augmente de la même façon ! Moi je rappelle qu'on a, à ce moment-là, 850 000 euros de l'Agglo en moins ! si on va par-là ! 130 000 euros par an sur cinq ans, si on raisonne comme cela ! nous on s'adapte aux recettes que l'on a !

Pascal RAYSSAC : et le foncier ?

Madame Le Maire : le foncier c'est la recette exceptionnelle ! recette exceptionnelle à hauteur de l'inflation ! on a nos dépenses qui suivent aussi l'inflation, même plus pour certaines. Oui ! Philippe !

Philippe MOINEAU : moi, je me réjouis que les épargnes s'améliorent, que le fonds de roulement s'améliore. Je pense que l'on peut se réjouir collectivement d'une meilleure santé financière que celle qui était projetée l'an passé avec le ROB de l'an dernier. Donc, moi personnellement d'un point de vue budgétaire effectivement je pense que l'on peut se réjouir que la situation s'améliore. Après, je pense qu'il faut faire preuve d'humilité dans les projections budgétaires et financières parce qu'on le voit bien les choses évoluent et peuvent encore évoluer. C'est vrai que les chiffres de cette année, de l'an passé sont sensiblement différents mais malgré le travail qui est

fait, la prospective qui est faite, il y a un travail considérable qui est fait pour monter un Débat d'Orientations Budgétaires. Il faut faire preuve d'humilité, puis être prudent et je crois que là aussi on peut se réjouir de la prudence de la commune en matière budgétaire. En tout cas, moi je me réjouis que les choses aillent mieux au plan budgétaire après on peut effectivement s'étonner de certaines choses, mais en tout cas moi je trouve que ça va dans le bon sens. Après si on t'entend en filigrane, il y a une notion d'insincérité, j'ai l'impression que tu nous dis que le budget précédent était insincère. On n'est pas magicien lorsqu'on prévoit dans un budget primitif 4 millions d'euros de masse salariale et qu'on est à 3,5, c'est 500 000 euros de bénéfice. Donc, ça ce sont les chiffres, les chiffres sont têtus, ce sont des chiffres, on ne va pas manipuler les chiffres comme tu as l'air de le dire, sur la masse salariale en tout cas, il y a 500 000 euros pas d'économies, je ne vais pas dire ça parce que si on avait pu recruter effectivement, on l'aurait fait mais en tout cas ça fait 500 000 euros qui n'ont pas été dépensés entre le BP et le CA.

Madame Le Maire : et je rappelle aussi qui dit agent en moins, dit activité en moins aussi ! parce qu'on a besoin vraiment de tous nos agents pour mettre en œuvre toute notre politique et nos décisions. Donc, qui dit agent en moins, dit une activité réduite aussi. On le voit et je l'ai énoncé, ça fait trois facteurs corrélés pour atteindre ce résultat.

Christophe VIDAL : alors Philippe, moi aussi je me réjouis de vos comptes assainis ou meilleurs, voilà ! et j'espère que vous allez en faire un bon usage. Je ne suis pas là pour dire qu'il faut plomber les comptes de la commune et plonger la commune dans la banqueroute, loin de là ! par contre quand je vois des chiffres aussi exponentiels, je suis en droit de me poser des questions et ces questions que je me suis posées ensuite quand j'ai dit que j'avais des chiffres que je n'avais pas pour faire mon analyse jusqu'au bout, on me dit il faut attendre le Compte Administratif, ok d'accord à ce moment-là pourquoi on annonce ce résultat d'épargne nette si on n'a pas le Compte Administratif. Vous devez quand même avoir une vague idée même si vous ne me le donnez pas à l'euro prêt, ce n'est pas ça que je demande mais juste on me dit c'est tant et puis voilà ! sauf que je n'avais pas ces chiffres, c'est tout ! après on me dit il y a 500 000 euros de moins sur les charges de personnel, je l'entends, c'est sûr tout le monde le sait, on ne va pas se le cacher dans cette assemblée, je vais utiliser un mot, il y a une hémorragie du personnel dans cette commune. On le sait depuis quelques années déjà, hémorragie pourquoi ? je n'en sais rien, je ne suis pas là au quotidien, je ne suis pas là tous les jours, je ne suis pas avec les agents, moi je constate, c'est tout, je n'ai pas à juger ! c'est un constat on a une hémorragie du personnel, voilà et cette hémorragie se traduit par quoi ? forcément une baisse d'activité, donc forcément une baisse des services, c'est mathématique, c'est comme ça ! et en face vous avez des Bon-Encontres qui réagissent comment ? on a moins de personnel à Bon-Encontre, ils nous disent qu'ils ont personne pour s'occuper de nous, de nos dossiers, etc. comme ça peut-être à l'urbanisme, je suis au courant, j'en ai discuté avec Christian, il n'y a pas de DST, le personnel de l'urbanisme n'est pas là autant d'heures qu'il devrait être là. On en a discuté l'autre fois au téléphone et tout ça je l'entends mais en face il faut se mettre à la place des administrés qui tapent à la porte et qui n'ont pas de réponses, ou tardives ou pas les réponses qu'ils attendent. Voilà c'est tout ! mais je ne suis pas là pour que la commune plonge dans la banqueroute et il y a une hémorragie du personnel et je le déplore. Je vais laisser la parole à Pascal, excuse-moi d'avoir monopolisé !

Madame Le Maire : alors je répons, excuse-moi ! l'hémorragie de personnel, non ! heureusement ! ce ne sont pas quelques postes qui font que c'est une hémorragie du personnel heureusement ! mais je vois bien la manœuvre pour alerter, pour faire peur, ne t'inquiète pas je la vois bien la manœuvre !

Christophe VIDAL : il n'y a pas de manœuvre, c'est une réalité ! il y a une hémorragie du personnel à Bon-Encontre depuis quelques années ! voilà c'est tout ! il ne faut pas se voiler la face !

Madame Le Maire : comme dans toutes les collectivités !

Christophe VIDAL : je ne sais pas dans les autres collectivités, c'est Bon-Encontre !

Madame Le Maire : puisque l'Etat se saisit du problème. Je peux parler, oui !

Christophe VIDAL : il n'y a aucune manipulation !

Madame Le Maire : l'Etat se saisit du problème, 60 % des collectivités avouent avoir de réelles difficultés de recrutement, il y a des enquêtes. Il y a des métiers en tension, il y a des services qui ne sont plus assurés, c'est très compliqué dans le social par exemple. Quand on analyse sa situation, il faut aussi regarder ailleurs et regarder comment cela se passe ailleurs, voilà !

Pascal RAYSSAC : bon alors d'abord Christophe merci ! puisque tu as fait une grande partie du travail. Alors, je vous avoue que nous aussi, on a eu un peu les mêmes réflexions quand on fait cette analyse là avec ces chiffres-là. Mais juste avant de commencer, je vais faire un petit peu plus court parce que pas mal de choses ont été dites avec lesquelles on est quand même d'accord. Laurence ! je ne veux pas épiloguer là-dessus mais quand tu parles de métiers en tension on est d'accord ! mais là ce n'est pas pareil, ce sont des gens qui s'en vont ! qui s'en vont au fond du sceau, ce n'est pas pareil alors on ne va pas débattre de ça parce que je ne pense pas que ça soit le lieu, on y viendra ultérieurement mais tu ne peux pas dire que tu as du mal à recruter parce que les gens vous les avez mais ils s'en vont donc le problème est ailleurs ! je ne juge pas, je ne sais pas pourquoi et comment ! mais les gens s'en vont, ce n'est pas pareil ! ce n'est pas de la tension ça quand tu as ton complet et que les gens s'en vont ! c'est différent !

Madame Le Maire : excuse-moi tu as un exemple ?

Pascal RAYSSAC : non ! non ! je ne permettrais pas mais si tu veux on se voit à la fin de la séance ! d'accord et tu le sais, tu oses me poser cette question dans les yeux !

Madame Le Maire : parce que si tu parles d'un agent qu'on a recruté récemment et qui est parti ? non ! ah bon !

Pascal RAYSSAC : mais là n'est pas le sujet ! ce soir en tout cas ! effectivement on s'est posé les mêmes questions, on a bien compris, effectivement, on a des chiffres qui sont bons mais moi je ne suis pas d'accord avec ce que dit Philippe ! c'est une prospective qui effectivement au premier abord peut rassurer, qui nous rassure, un

effet ciseau qui s'écarte, on sait très bien que c'est juste synthétique et que ça ne durera pas. Donc, effectivement soyons très prudent, soyons humble tu as raison Philippe de le dire mais faisons très attention à ça, il faudra qu'on soit tous très vigilents parce qu'en réalité ça ne reflète pas, on n'a pas fait d'économies, tu l'as dit ! En réalité ce ne sont pas des bénéfiques donc ça s'explique par plusieurs choses, c'est effectivement cette masse salariale qui nous fait défaut, qui vous fait défaut, qui pose problème on est bien d'accord ! et puis effectivement des projets qui n'ont pas été jusqu'au bout, j'ai ressorti le DB 2021, Christophe s'est arrêté à 2023, c'est bien moi je n'ai pas fait 2023 ! J'ai pris 2021 et quand je vois le détail des 10 grands projets effectivement j'en compte déjà comme ça, alors c'est écrit tout petit j'ai effectivement du mal à lire, mais il y en a déjà quatre qui n'ont jamais été finalisés pour lesquels les réceptions des travaux étaient prévus pour le plus tard tout début 2023. Donc vous voyez, il y a trois ou quatre grands projets qui n'ont jamais finalisés, donc, effectivement ces sous là on se les retrouve dans les caisses, on est bien d'accord ! Ça donne quoi tout ça ? ça montre que juste il y a quand même des dysfonctionnements qui sont problématiques. Je suis d'accord qu'une comptabilité comme ça, je rejoins un petit peu ce que disait Christophe au début, on ne peut pas se contenter de ça et dire que tout va bien ! on ne peut pas le présenter comme ça ! je m'inquiète un petit peu ! moi la réflexion que je me suis faite quand j'ai vu le PPI proposé, je me suis dit c'est lunaire le truc, je n'arrive pas à voir l'ombre du début du commencement d'un chiffrage ou d'estimations. On va en parler après avec le projet de la passerelle. Moi, je reste inquiet sur ce DOB, effectivement ce n'est que du prévisionnel, on va attendre le compte administratif, on va attendre le budget pour que l'on puisse aller dans le détail plus en profondeur mais à ce jour, je suis interpellé moi aussi.

Madame Le Maire : excusez-moi mais on ne doit pas avoir la même lecture des choses mais quant à un peu plus du mi-mandat, on a les $\frac{3}{4}$ des grands projets qui sont en action, donc je ne vois pas !

Pascal RAYSSAC : on peut le dire Laurence ! s'il y a les $\frac{3}{4}$!

Madame Le Maire : c'est l'histoire du vase à moitié vide à moitié plein.

Pascal RAYSSAC : oui exactement

Madame Le Maire : 3 sur 11 tu dis ! ça va alors !

Pascal RAYSSAC : 4 gros projets quand même ! qui auraient dû être finalisés en 2023. J'ai presque envie de dire finissons ceux-là avant de faire une passerelle. Voilà ce sera pour aborder le prochain sujet.

Christophe VIDAL : ce sont lesquels ?

Pascal RAYSSAC : créer une aire de jeux au quartier de Saint Ferréol : donc pas réalisé ça devait être livré en 2022. Créer une aire de jeux destinée aux adolescents city Park : ça devait être terminé tout début 2023. Mise en place d'un plan de circulation sur le plateau qui devait être finalisé en 2023, il ne l'est pas ! et créer une aire multi-sports de type city Park à Saint Ferréol pour les élèves qui devait être livrée

mi 2022 qui ne l'est pas ! ça fait quatre ! ce n'est pas dramatique mais ceci peut expliquer cela.

Madame Le Maire : après un projet ça vit en fonction de la procédure. Par exemple, pour un city Park, city stade plutôt, il fallait être propriétaire, ensuite c'est quelque chose qui se fait en concertation avec les enseignants donc du coup on a décalé d'un an le projet mais ne vous inquiétez pas, il vit ! l'aire sur Pierre Tchernia : l'appel d'offres a eu lieu, le titulaire a été choisi et l'aire va être créée au printemps, donc très bientôt, après je n'ai pas noté, l'autre c'était ? le plan de circulation, le point noir qui a été identifié notamment sur la côte du Fromage va être réglé par la pose de feux de signalisation. On peut dérouler les projets comme ça mais ne vous inquiétez pas, les projets sont en cours d'exécution. Oui !

Christophe VIDAL : donc en gros, si on résume l'intervention de Pascal, ce résultat exceptionnel pour l'année 2023, se réduit, comme j'ai demandé tout à l'heure, aux restes à réaliser donc les investissements non réalisés Je suppose que le manque de personnel ça engendre des ressources en moins pour gérer ces projets et ces investissements, ça je l'entends ! donc en gros des projets non réalisés, la masse salariale qui a chuté pour les raisons que vous nous avez expliquées et une croissance de la fiscalité, voilà c'est le résumé de cette situation, on va dire exponentielle de votre épargne nette, voilà. Ensuite, moi j'ai une autre question !

Madame Le Maire : une explosion ? 7 % ce n'est pas une explosion !

Christophe VIDAL : les bases augmentaient de 7,1 % mais tu avais annoncé une épargne nette en 2023 à 286 000 euros aujourd'hui tu l'annonces avant le compte administratif, je pense qu'il ne va pas être très loin de ce que vous annoncez, ça va être une autre surprise encore à 1 459 000 euros, quand je dis exponentielle, c'est x5, voilà. On ne va pas revenir là-dessus ! par contre vous avez parlé du personnel souci en 2023, vous projetez de combler ces manques, je l'entends, quid des recrutements ? parce que si en 2023 c'était compliqué en 2024 ça risque à être compliqué, voilà, est-ce qu'un jour on va réussir à remettre le pied à l'étrier et consolider on va dire le personnel ? pérenniser le personnel, etc. ça c'est mon inquiétude qui est légitime, je pense qu'elle est légitime et je pense que vous devez vous poser les mêmes questions vous aussi, ça doit être la même chose ! ça c'est un détail, on verra, je vous souhaite qu'en 2024 vous puissiez recruter tous les gens dont vous avez besoin, pas dont vous avez besoin pardon ! dont la commune a besoin. Ensuite, je suis assez surpris encore avec les chiffres que vous annoncez pour 2023 et la réunion de travaux que l'on a eue, la dernière qu'on a eue sur le bilan énergétique des bâtiments communaux, vous avez fait faire des audits très structurés, très complet que nous a présentés Philippe. Il avait fait même des tableaux résumés avec les préconisations importantes comme travaux à réaliser sur chaque typologie de bâtiments pour gagner, on va dire, en consommation d'énergie. Ça se montait, de mémoire, à un peu moins de 1,5 millions d'euros. Philippe, si je me trompe, tu me reprendras ! pour les grosses masses des bâtiments communaux, c'est-à-dire cette mairie, le CTM, les écoles et l'ensemble des complexes sportifs et il y avait notamment le sujet des écoles Brassens et Mitterrand où le montant des travaux estimés se montait à 825 000 euros. Donc, vous comptiez faire appel au fonds vert à hauteur de 30 % si je me trompe ! pour une économie de 40 % d'énergie et on était tous d'accord dans cette commission pour dire qu'effectivement, il n'y a pas qu'isoler mais enfin,

mener des travaux au niveau énergétique sur ces bâtiments, c'est quand même primordial, ce sont quand même des enfants qui sont là, plus de 300 enfants tous les jours. Et le débat était venu pour dire que si on avait un investissement à faire, ce serait aux écoles en priorité par rapport au reste, même si le reste doit se faire. Et, on avait posé la question en commission, en 2024 vous allez les faire et Philippe a eu la réponse en disant : « on ne sait pas, ce sera un arbitrage politique » moi, je reviens vu un résultat comme ça, je pense que cette année 2024, alors je ne l'ai pas vu dans les dépenses d'investissement, on parle de la transition écologique à la fin, je ne sais pas si ça en fait partie mais on ne parle que de 200 000 euros donc on est loin des 825 000 euros des écoles. Donc, moi je dis cette année dans votre investissement, s'il vous plaît si on a les moyens, mettez les écoles ! voilà, vous avez un arbitrage politique à faire, c'est la réponse qu'on m'a faite, ok ! vous le ferez l'arbitrage politique c'est vous qui allez décider mais moi je demande puisqu'on a des sous, voilà.

Madame Le Maire : alors si je peux me permettre, juste les conditions d'obtention du fonds vert ont évolué depuis le décret de février. Le fond vert, il a un petit peu fondu au soleil, peut-être que les conditions, aujourd'hui, de financement ne seront pas les mêmes.

Philippe MOINEAU : moi, je voudrais juste revenir effectivement sur les travaux d'économie d'énergies. Effectivement, j'ai en commission des travaux de manière assez transparente, assez honnête, on s'interrogeait effectivement sur le fait d'aller chercher du fond vert et d'aller investir près de 800 000 euros sur les travaux de rénovation énergétique d'une école qui coûte en gros aujourd'hui 38 000 euros par an, c'est le coût du gaz et de l'électricité pour les deux écoles du Bourg, Brassens et Mitterrand, si on table sur 40 % d'économies. 40 % de 38 000 euros, je ne suis pas très fort mais ça doit faire 16 000 euros. On va faire 16 000 euros d'économie par an, il faut d'interroger quant à l'opportunité d'engager 800 000 euros d'investissement pour un gain de 16 000 euros par an, je n'ai pas calculé le retour sur investissement mais il doit être très élevé. Moi, j'ai simplement exprimé le fait qu'il faut s'interroger, avant de lancer 800 000 euros de travaux, sur le retour d'investissement que cela peut représenter sur une école pour laquelle on dépense environ 38 000 euros de fluide par an. Après effectivement, ça fait l'objet d'un arbitrage politique mais peut-être qu'on peut utiliser ces 800 000 euros sur des mesures d'économie d'énergie qui ont un retour d'investissement plus rapides. C'est tout ce que je voulais dire.

Christophe VIDAL : et donc suite à ça ? parce que là, il n'y a rien dans le plan d'investissement 2024 concernant les travaux pour améliorer les bilans énergétiques des bâtiments, donc sur quoi vous allez vous orienter ? on n'a pas fait tous ces audits, je n'espère pas pour rien, c'est pour avoir des actions derrière, c'est l'idée ?

Philippe MOINEAU : si, il me semblait qu'en commission des travaux **Inaudible sans micro** bâtiment par bâtiment les options qui avaient été retenues, bon pour l'instant ce sont des orientations. Il faut derrière aller chercher aussi des subventions en la matière. C'est vrai que les règles en matière de subventions et notamment sur le fonds vert, elles sont particulièrement contraignantes. Il faudra cibler les actions sur les bâtiments les plus énergivores et effectivement on a prévu des investissements en la matière pour les années à venir, déjà de l'ordre de 200 000 euros cette année, ce n'est pas mal ! 200 000 euros en 2024.